

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

INTRODUCTION :

Dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants et les établissements publics regroupant des collectivités locales de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

La loi NOTRe de 2015 a complété les modalités de cette présentation. L'article L.2312.1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les collectivités territoriales de 3.500 habitants et plus, le Maire ou le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que ceux sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur du syndicat ARTICLE 13 – Débat d'Orientations Budgétaires « Dans un délai de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, général et annexes, une séance du Comité syndical est consacrée aux orientations générales des budgets de l'exercice à venir. Le Débat est introduit par un rapport du Président présentant les orientations budgétaires, adressé à l'ensemble des délégués cinq jours francs au plus tard avant la réunion du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande dans le débat selon la nature du budget examiné et dans les conditions précitées à l'article 11. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire du budget examiné.

Au terme de la loi, le débat ne vaut pas obligation pour le Président de modifier ses projets de budgets.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses adhérents ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans la collectivité.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Depuis 2016, nous faisons concorder l'exercice budgétaire avec celui de son exécution sur l'exercice civil, l'ensemble commençant au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un point de passage qui permet de présenter outre les orientations de l'année à venir, de rappeler ceux que sont les principaux

objectifs de long terme de notre syndicat en particulier au regard des différents textes législatifs se rapportant à nos domaines d'activités : la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 (TECV), la loi énergies climat de 2019 et qui trouvent leur traduction dans la programmation pluri annuelle de l'énergie (Annexe 1).

Votre syndicat, en qualité d'acteur référent de l'énergie, a également arrêté avec le Conseil départemental, en 2015, sa stratégie énergétique à horizon 2020/2030 et son programme d'actions (Annexe 2).

L'examen de nos orientations budgétaires ne peut se départir de l'exercice qui consiste à décrire le contexte national dans lequel il s'inscrit et en tout premier lieu les mesures issues du plan de relance « France Relance 2030 » élaboré suite à la pandémie de la Covid 19 et dont plusieurs mesures concernent plus directement les collectivités locales mais également le projet de loi de finances 2021 (PLF 2021). A ce stade, de notre débat budgétaire, nous ne disposons que du projet sans connaître le texte définitif qui sera issu du débat parlementaire.

Selon les amendements au PLF 2021 et le vote définitif du texte, nous actualiserons nos orientations qui trouveront leur traduction lors de la préparation du budget primitif 2021 qui vous sera présenté lors de séance du 12 décembre prochain.

De même avons-nous voulu, mettre en perspective les mesures principales liées à la transition énergétique, à l'environnement et au numérique et adoptées par la Région Bourgogne Franche Comté dans son plan de relance. « Plan d'accélération de l'investissement régional d'un montant de 435 millions d'euros et comprenant 102 mesures.

Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit également dans le prolongement des principales mesures financières et budgétaires appliquées aux collectivités territoriales et engagées depuis plusieurs années en terme d'évolution : baisse des dotations, dispositif de contractualisation et perte d'autonomie financière...

À l'occasion de la présentation de ce projet ROB de la mandature, nous vous sommes également attachés à reprendre certaines informations et descriptions de nos activités afin de vous donner en particulier pour les nouveaux élus une meilleure compréhension des décisions budgétaires que vous avez à prendre et qui se situent dans une continuité de nos politiques publiques.

D'autre part et reprenant en cela les observations de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté qui constate « *que le SIEEEN s'attache à présenter chaque année un rapport s'orientation budgétaire méthodique compréhensible, détaillé et chiffré avec depuis 2019 vue prospective financière...* », nous nous attachons naturellement à satisfaire à cette exigence de transparence et d'informations.

1 - CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2020

- STABILISATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,7	228,6	- 2,0	224,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 13,4	60,4	- 5,8	56,9
Recettes fiscales	+ 3,7	152,8	- 2,1	149,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,4	34,5	+ 2,3	35,3	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 16,0	39,6	- 14,7	33,8
Participations	+ 4,1	10,1	+ 2,3	10,3	• Recettes d'investissement (6)	+ 6,5	20,6	+ 7,4	22,1
Produit des services	+ 3,3	17,6	- 10,4	15,8	• Flux net de dette (7) =	-	+ 0,3	-	+ 1,1
Autres	- 3,4	13,6	- 3,8	13,1	- Emprunts nouveaux*	+ 3,9	16,7	+ 4,6	17,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,7	189,3	+ 1,4	191,9	- Remboursements* (8)	+ 1,2	16,3	+ 0,1	16,4
Dépenses de personnel	+ 1,6	66,8	+ 1,5	67,9	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,2	-	- 1,6
Charges à caractère général	+ 3,2	41,0	+ 2,9	42,1	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,2	175,0	+ 0,6	176,1
Dépenses d'intervention	+ 1,2	74,0	+ 0,6	74,4					
Autres	+ 4,2	3,6	+ 5,6	3,8					
Intérêts de la dette	- 5,7	3,9	- 6,4	3,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 8,3	39,3	- 18,1	32,2					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 13,9	23,0	- 31,1	15,8					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions/collectivités territoriales uniques.

Alors que l'année 2020 devait être une année de consolidation des comptes publics des collectivités territoriales, la crise sanitaire est venue remettre en cause cette trajectoire avec une hausse des dépenses de fonctionnement conjuguée à une baisse des recettes fiscales entraînant une contraction de l'épargne nette et un nouveau recul de l'investissement toujours attendu en période de renouvellement des équipes municipales et intercommunales mais ceci dans des proportions inégales (-11%).

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devraient progresser de 1.4%. Cette évolution intègre le transfert du financement de l'apprentissage aux branches professionnelles (-1,6Mds €). Sans cet impact, la progression serait de 2.2%, soit la hausse la plus importante depuis 2014. Cette hausse serait essentiellement dû à des dépenses imprévues liées à la crise sanitaire sans l'impact de la Covid la hausse n'aurait été que de 1.2% correspondant à l'objectif fixé par l'Etat.

Les dépenses de personnel représentent 35% des dépenses de fonctionnement (67,9Mds €) et progressent de 1,5%. La crise sanitaire n'est pas sans impact en raison du maintien des salaires des fonctionnaires qui se cumule avec la rémunération de personnels venant en remplacement ou en soutien. Dans le même temps, des économies devraient néanmoins être réalisées (interruption ou non-renouvellement de contrats, frais de déplacement, de restauration et de formation...).

Les dépenses d'intervention (74.4Mds € soit +0.6%) sont constituées pour l'essentiel des dépenses d'action sociales.

Les charges à caractère général (42,1Mds €) auraient dû enregistrer un net ralentissement en 2020 (+3.9% en 2019). Toutefois, les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel, blouses...) devraient faire augmenter ce poste de 2,9%.

Des mesures exceptionnelles ont été prises pour le financement des dépenses liées à la crise sanitaire (étalement des charges sanitaires sur 5 ans, reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissement...).

Les autres dépenses courantes (fluides, dotations, amortissements...) d'un montant de 3,8Mds € poursuivent leur progression (+5,6% après une hausse de 4,2% en 2019).

En raison du taux d'intérêt historiquement bas et d'un encours de la dette n'évoluant que très peu, les charges financières (intérêt de la dette) enregistrent un nouveau recul de 6,4%. Elles représentent désormais moins de 2% des dépenses de fonctionnement.

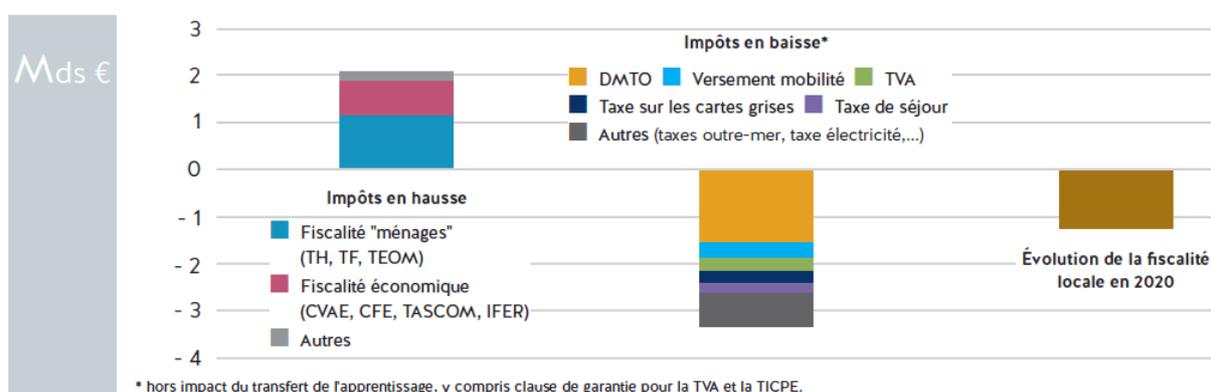
- DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE

En 2020, les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1Mds €) devraient enregistrer une baisse de 2%. Près de la moitié de cette baisse s'explique par la recentralisation du financement de l'apprentissage. L'autre partie s'explique par une baisse des recettes tarifaires et fiscales en lien direct avec la crise sanitaire avec toutefois des disparités territoriales (exemple des communes touristiques).

Les recettes fiscales (impôts-taxes), hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, diminuerait de 0,8%, soit une baisse d'environ 1,2Mds €. Certains impôts devraient enregistrer une chute importante en lien avec la crise économique (droits de mutation à titre onéreux [DTMO], taxe de séjour, transport notamment). L'impact de cette baisse n'est pas le même d'une collectivité à une autre, en effet, certaines sont fortement dépendantes des recettes en repli. A l'inverse les impôts reposant sur des valeurs locatives demeureront dynamiques (taxe d'enlèvement des ordures ménagères [TEOM], taxe foncière bâtie et non bâtie). La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) quant à elle, ne devraient pas avoir d'impact sur 2020 mais une forte baisse est à prévoir sur 2021 (environ -3%) avec la décision gouvernementale de baisser les impôts de production de 10Mds €.

EVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE EN 2020

© La Banque Postale Collectivités Locales



Les recettes provenant des ventes de biens et de services (15,8Mds €) devraient enregistrer une baisse de 10,4% en lien avec l'arrêt de nombreux services publics (cantines scolaires, centres de loisirs...) pendant la période de confinement.

Les dotations et compensations fiscales (35,3Mds €) devraient enregistrer une hausse de 2,3%. Cette hausse s'explique par la compensation liée à la montée en charge de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises à faible chiffre d'affaires et de la taxe d'habitation. S'ajoute également les 500 millions d'euros prévue par les clauses de sauvegarde (clause de garantie, avances DTMO, garantie pour pertes de recettes fiscales et domaniales).

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute (solde des opérations réelles de fonctionnement) enregistrerait une baisse historique de 18,1%. L'épargne brute passerait ainsi de 39,3 milliards à 32,2 milliards d'euros revenant au niveau de 2014. Quant à l'épargne nette (solde de l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) dès lors consacrée aux investissements, elle chuterait de 31%...

- RECU DE L'INVESTISSEMENT

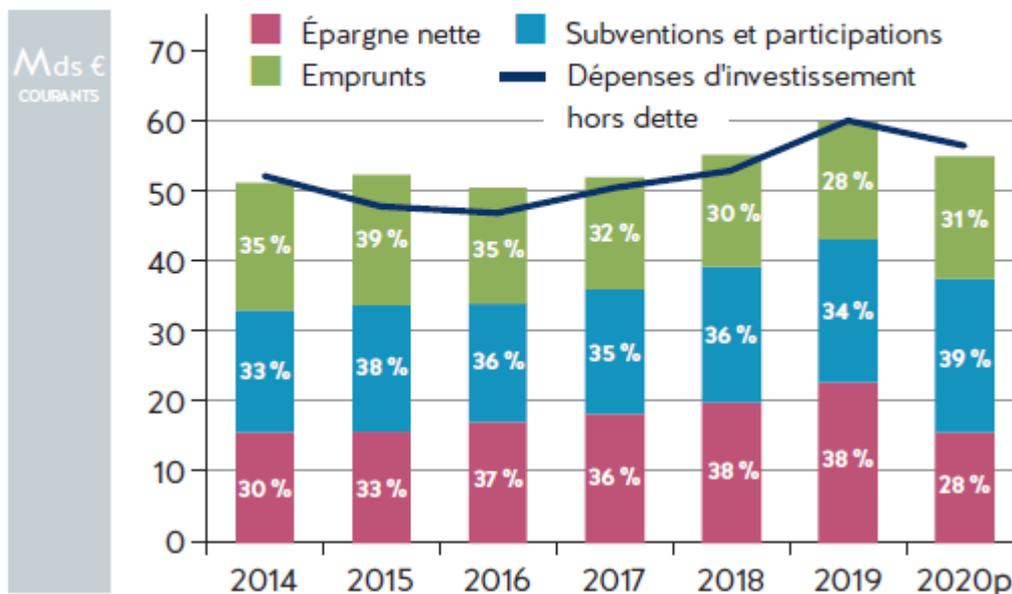
Les dépenses d'investissement, dont 88% sont réalisées par le bloc communal, devraient enregistrer une forte baisse des dépenses d'équipement (-11,3% en 2020) s'expliquant par la crise sanitaire mais également du fait d'un recul toujours constaté en année électorale. Au contraire, les subventions versées devraient nettement progresser (+17,3%), conséquence du soutien au tissu économique à l'exemple des plans de relance

des régions et des départements. Au global, l'investissement local diminuerait de 5,8% pour un total de 56,9 milliards d'euros.

Les ressources d'investissement (57Mds €) enregistrent une baisse de 5,8% à hauteur de 3,5Mds €.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LOCAUX © La Banque Postale Collectivités Locales



Contrairement aux années précédentes et pour les raisons précitées, l'épargne nette ne sera pas le moyen de financement le plus important, elle ne représente que 28% des dépenses d'investissements contre 38% en 2019.

Les recettes d'investissements (22,1Mds €) devraient augmenter de 7,4%. Cette hausse est liée à la progression du FCTVA (+6%) et aux crédits supplémentaires (5.2Mds €) alloués au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'1Mds €. A ce titre le SIEEEN a déposé 6 dossiers pour un montant total HT de 6 154 000€ et a obtenu un premier accord de financement à hauteur de près de 700 000€ pour 2020.

Le recours à l'emprunt s'élèverait à 17.5Mds € traduisant une diversité entre le bloc communal en recul (-4.6%) et une hausse pour les départements et les régions.

L'encours de la dette en hausse de 0.6% à 176Mds € atteint 8% du PIB.

- FOCUS SUR LE BLOC COMMUNAL ET DES SYNDICATS

En 2020, les recettes courantes, du bloc communal, devraient être stable aux alentours de 131,5Mds €. Les dépenses de fonctionnement progresseraient de 1,6% (111,2Mds €) essentiellement à cause des dépenses d'urgence et de soutiens aux territoires et aux populations.

L'épargne brute devrait donc globalement être en baisse de 12,3% (20,3Mds €). Elle couvrirait 56% des investissements eux même en baisse de 13,1% par rapport à 2019 (35,9Mds €). Cette baisse du niveau des dépenses d'investissements était attendu en année d'élections mais a été accentué par le contexte d'ensemble lié à la crise du Covid.

L'en-cours de la dette devrait se stabiliser à hauteur de 115,1 Mds €.

Au 1^{er} juillet 2020, le nombre de syndicats (SIVU, SIVOM et syndicats mixtes) est de 9 304 contre 9 956 au 1^{er} janvier 2019, soit une baisse de 6,5%. Les dépenses de fonctionnement

2019 se sont élevées à 10,5 Mds € dont 5,5 Mds concernant les achats et charges externes, 2,6 Mds pour les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 13,6 Mds € et proviennent essentiellement des dotations et participations reçues (38%), des produits des services (36%) et des impôts et taxes (17%).

Les dépenses d'investissement (5,7 Mds €) sont composées essentiellement de dépenses d'équipement (90%).

Quant aux recettes d'investissement (2,4 Mds €), elles sont constituées de subventions reçues (75%), de dotations dont le Fond d'amortissement des charges d'électrification (FACé) et fonds divers dont le Fond de compensation de la TVA (FCTVA). Les emprunts représentent près de 1,3Mds €, tandis que les remboursements ont un volume très légèrement supérieur (1,4Mds €), entraînant un flux de dette légèrement négatif. L'encours de la dette des syndicats s'élève à 14,4 milliards d'euros fin 2019.

2 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2021

Celui-ci trouvera à s'exprimer en premier lieu dans le plan de relance précité qui a été évalué à 100Mds € en soutien à l'investissement local dont on retracera les principales mesures relatives à nos activités et celles relevant des communes ou EPCI. France.

En second lieu, nous retracerons les principales mesures du plan de relance régional.

Enfin, nous examinerons dans le cadre du projet de loi de finances 2021 les dispositifs relevant à la fois du syndicat et de ses collectivités adhérentes.

- **PLAN DE RELANCE « FRANCE RELANCE 2030 »**

Dans le secteur du bâtiment qui représente 25% des émissions de gaz à effet de serre, il est prévu de renforcer le dispositif « MaPrimeRénov' » élargie à tous les propriétaires sans condition de ressources, d'accroître ainsi l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés, de soutenir les rénovations globales en allouant 2 Mds €.

Investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat afin de réduire la facture énergétique et procurer un confort aux usagers pour un coût de 4Mds €.

Soutenir la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique en recherchant des solutions industrielles performantes afin d'en réduire les coûts au rythme de 500M€/an soit 10 000 logements.

Le commissariat général de France Stratégie propose une démarche pour accélérer la rénovation énergétique des logements qui repose sur 4 phases afin d'écarter les principaux obstacles identifiés : surmonter la contrainte de crédit des ménages et encourager la prise de risque, structurer l'offre des opérateurs économiques avec une montée en efficacité et en compétences, aligner les intérêts des parties prenantes au sein de copropriétés, permettre les contrats de performance énergétique de long terme attachés au logement et non à la qualité de l'occupant.

1^{ER} Phase : Choix d'opérateurs de la rénovation sélectionnés par la puissance publique pour conduire des rénovations portant eux même le financement (remboursement via les économies d'énergies réalisées sur les factures avec les bénéficiaires) -> Tiers financement.

2^{EME} Phase : Détection et ciblage des rénovations thermiques les plus rentables en évaluant les aides et subventions mobilisables aboutissant à une contractualisation avec les propriétaires et les bailleurs.

3^{EME} Phase : comprenant la modélisation des financements, le choix de la maîtrise d'œuvre, la contractualisation avec les prestataires pour la réalisation des rénovations avec un délai de suivi.

4^{EME} Phase : L'opérateur se partage les économies réalisées sur les factures énergétiques des bénéficiaires à raison de 75% pour le premier et 25% pour le propriétaire ou l'occupant.

Les acteurs économiques de la rénovation énergétique déplorent la multiplicité des aides, subventions et offres de financement et leur complexité au regard des différents niveaux d'intervention (État, Région, Département, EPCI...). Il faudra veiller à fluidifier le parcours des demandeurs.

En matière de biodiversité, retenons le financement des opérations de recyclage des friches industrielles et urbaines afin de limiter la consommation des sols et leur artificialisation en vue d'un recyclage foncier ou de relocalisation d'activités dont celle des énergies renouvelables (300M€). Ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide destiné à favoriser la sobriété foncière via la densification des équipements publics (foncier, habitat, réseaux) doté d'une enveloppe de 350M€.

Dans le domaine de l'économie circulaire et des circuits courts, plusieurs programmes concernent nos actions à savoir l'investissement dans le recyclage pour accompagner la réduction de l'utilisation du plastique et en accélérer le réemploi avec une dotation de 226M€/an sur trois ans. La modernisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets dont les bio déchets avec une enveloppe pluri annuelle de 274€.

La transition agricole et forestière avec les aides à la forêt pour l'atténuer les conséquences du changement climatique (stockage de 20% des émissions de CO2), en garantir leur résilience et pérenniser les services rendus de nature économiques, sociétaux et environnementaux avec une dotation de 200M€ sur deux ans.

Les infrastructures et la mobilité comprend plusieurs programmes dont le développement du plan vélo et des transports en commun doté d'1Mds €, le verdissement des parcs automobiles qui comprend des aides à l'achat de véhicule propre (prime de conversion, bonus), renforcement du déploiement des bornes de recharge avec un fond de 1.9Mds €. Améliorer la résilience des réseaux électriques face aux événements climatiques en augmentant les investissements et la transition énergétique en milieu rural, mesure estimée à 50M€ pour 2021 avec l'abondement du FACé.

Développement d'une filière hydrogène vert en soutien aux projets industriels les plus prometteur, mettre en place un mécanisme de soutien à l'hydrogène d'origine renouvelable, développement de démonstrateurs. L'ensemble représente un investissement de 3.4Mds € d'ici 2023.

Les technologies vertes et le lancement d'un quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA) pour renforcer l'innovation au service de la transition énergétique : énergie décarbonée, mobilités durables et villes résilientes, souveraineté alimentaire, sobriété pour la production d'espaces et services urbains. Enveloppe financière de 3.4Mds € pour la période 2021-2023.

Une offre financière renforcée via des nouveaux produits « Climat » de BPI France pour accompagner les territoires et les entreprises via des prêts dédiés à la transition énergétique, à la filière des ENR à hauteur de 2.5Mds €.

En matière de numérique, il est créé une enveloppe pour le soutien à l'innovation et à la transformation numérique de l'Etat et des territoires pour les projets ayant les meilleures perspectives d'amélioration du service public et la cybersécurité d'un montant d'1 Mds € pour la période de 2021/2023.

La crise a catalysé l'usage des services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne excluant les personnes les plus éloignées du numérique, d'où la création d'un fonds d'aide à l'inclusion numérique pour favoriser l'appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques doté de 250M€.

Accélération du déploiement de la fibre optique d'ici 2025 avec le plan France Très Haut Débit avec une enveloppe de 250M€.

Au titre de la cohésion sociale notons l'augmentation des bénéficiaires du parcours emploi compétence (PEC) qui ont remplacé les contrats aidés pour lutter à la fois contre le chômage conjoncturel par des actions de formation et d'accompagnement en passant de 20 000 jeunes en 2020 à 80 000 en 2021 avec une enveloppe de 120M€ et une participation accrue de 80% contre 50% auparavant.

Une aide exceptionnelle de 3000€ aux employeurs d'apprentis durant la période du 01/07/2020 au 28/02/2021.

Augmentation du nombre de volontaires au service civique (+20 000 en 2021) pour renforcer leur employabilité et leur insertion sociale.

Soutien aux personnes en grande précarité en soutenant les associations de lutte contre la pauvreté (100M€) et en renforçant l'offre d'hébergement (100M€).

Nous avons veillé à décrypter dans chacun de ces mesures dont toutes les dispositions essentielles ne sont pas encore toutes connues, de cibler les premières mesures qui à ce stade peuvent trouver une traduction dans ces orientations budgétaires et qui pourront l'être lors de l'élaboration des budgets primitifs.

Rappelons en préambule que la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 déclinée dans « Les contrats de Cahors » prévoyait un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités fixé à 1.2% par an, en valeur (y compris l'inflation) et à périmètre constant et une réduction du besoin de financement de 2.6Mds € par an. La loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu pour 2020 cette contractualisation afin que les collectivités puissent sans contrainte aider et soutenir leur population.

On regrette que ce plan de relance, ne soutienne pas les énergies renouvelables et en particulier les réseaux de chaleur renouvelable dont les projets sont concurrencés actuellement par une énergie fossile abondante et peu coûteuse et qui demeure un vrai problème pour la rentabilité des investissements afin de dégager un avantage certain pour les futurs abonnés.

- **PLAN D'ACCELERATION DE L'INVESTISSEMENT REGIONAL**

Ce plan régional s'inscrit en complémentarité du plan de relance national et des actions mises en œuvre au plan européen dans la perspective de participer au rebond de l'économie régionale jusqu'à fin 2023.

Ce plan d'investissement de 540 M€ dont 435 M€ de financement régional et 105 M€ de fonds européen se décline en trois grandes priorités : EMPLOI – ÉCOLOGIE – TERRITOIRES ET SOLIDARITÉ.

Nous nous attacherons dans les présentations à suivre, à relever les principales mesures qui là encore sont à mettre au regard de nos politiques syndicales.

En matière de transition écologique et énergétique, le plan d'accélération pour armer le territoire face aux défis majeurs du changement climatique inscrit 47 mesures représentant 237 M€ d'investissement

- Stimuler les projets de rénovation énergétique (70 M€) en élargissant l'accès au dispositif Effilogis (programme régional d'efficacité énergétique des bâtiments) et accompagner la montée en compétence par la formation les professionnels du secteur.

- Développer les énergies renouvelables et leur stockage en augmentant la participation au capital de la Région dans les SEM ENR locales dont Nièvre Énergies (3 M€), en créant un fonds régional de la Transition Énergétique dédiées aux ENR (7M€), déployer de l'énergie solaire (22.4 M€) et le développement de la production d'hydrogène.
- Accélérer la transition énergétique dans le transport à l'origine de 94 % des émissions de CO2 (79.7M€).
- Préserver la biodiversité (5.9M€) dont 2.5 M€ pour lutter contre les effets du changement climatique.
- Accélérer les projets d'économie circulaire et de réduction des déchets en multipliant par 15 le montant annuel consacré à l'accélération de projets d'économie circulaire (9 M€) et en généralisant le tri à la source des bio déchets pour 1 M€.
- Promouvoir la filière forêt-bois (10 M€) confrontée à la crise climatique destructrice de milieu naturels en soutenant la création de plate-forme de stockage de bois scolytés pour 1 M€, en aidant la construction bois notamment les bâtiments publics (5 M€).

- **PROJET LOI DE FINANCES 2021 (PLF)**

Le projet de loi de finances pour 2021 a comme objectif d'accompagner le plan France Relance (100Mds €) déployé par le Gouvernement afin de redresser l'économie tout en préparant le pays aux défis de demain. Le PLF a pour objectif d'investir dans l'innovation et la transformation progressive de notre modèle économique et social en poursuivant les efforts de la transition vers une économie compétitive et durable.

Les principales mesures pour les particuliers sont :

- L'élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov' t.
- Simplification des modalités de versement des aides au logement.
- La reconduction du bonus écologique pour les véhicules (6 à 7 000€ si le taux de CO₂ inférieur ou égal à 20gr/km pour un véhicule de moins de 45 000€).
- Fixation du barème 2021/2022 du malus CO₂ à l'immatriculation.
- Création d'un crédit d'impôts pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques (300€/borne).

Les prévisions macroéconomiques du PLF pour 2021

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (-10 %).

La consommation des ménages est en fort recul en 2020 (-8%).

En 2021, les effets du plan de relance permettraient un rebond de la consommation (+6,2).

L'inflation diminuerait en 2020 à +0,5 % du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en net recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à +0,7 %.

Le scénario sur lequel repose le projet de loi finances demeure toutefois prudent pour 2020 afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie et de ses conséquences sur notre économie.

La trajectoire des finances publiques

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du Plan de relance qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Le déficit public prévisionnel pour 2021 est fixé à 6,7 % soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 %).

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Dans le cadre du Plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

Le PLF 2021 prévoit des dépenses totales de l'État à hauteur de 490 Md€, soit une augmentation +42,7 Md€ par rapport à la LFI 2020.

Depuis 2017, le Gouvernement s'est engagé, pour simplifier la fiscalité, dans un programme pluriannuel de suppression des taxes à faible rendement. Après la suppression de 26 taxes par la loi de finances pour 2019 et de 20 taxes par la loi de finances pour 2020, 7 suppressions sont prévues au sein du projet de loi de finances pour 2021.

Conformément à la disposition votée par le Parlement en loi de finances pour 2020, le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est supprimé à compter de 2021, afin d'accroître la lisibilité des dépenses relatives au service public de l'énergie, qui seront ainsi regroupées au sein d'un unique programme.

- **LES PRINCIPALES MESURES DU PLF RELATIVES AUX FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Les bases d'imposition pourraient ne pas être revalorisées du montant de l'inflation avec la suppression de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition ➔ compensation taxe d'habitation.

Réduction de 10 M€ de fiscalité économique locale : suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises régionale [CVAE] (7,25 Mds €), réduction de moitié de Cotisation Foncière des Entreprises [CFE] (4,75 Mds €) et de la Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties [TFPB] (1,54 Mds €) qui est acquittée par les entreprises. La compensation sera réalisée par une fraction de la TVA selon l'évolution des bases et non des taux (!).

Les concours financiers de l'État aux collectivités s'élèvent à 20,3 Mds € (+1,2 Mds €) avec un soutien à l'investissement local de 4 Mds € dont 1 Mds € dédié à la rénovation thermique des bâtiments communaux.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable à 26,8 Mds € incluant une baisse de 90 M€ des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rural (DSR).

Les dotations demeurent stables : DETR (1 M€) – DSIL (570 M€) Politiques de la ville – FACé ;

Automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) reportée l'an passé, sera applicable à compter de 2021 pour s'établir sur 3 ans (6 Mds en 2020) qui nécessitera un lissage dans le budget de l'État (+ 23 M€). Le SIEEEN serait concerné en 2022.

Suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation après l'Acte 1 ayant consisté au dégrèvement de 80 % des ménages se poursuit avec l'Acte 2 pour les ménages les plus aisés.

Ceux-ci bénéficieront d'un premier dégrèvement de 30 % en 2021, puis en 2022 de 65 % et totale en 2023.

Cela représente au total un manque à gagner pour les finances publiques locales de 17 Mds € que l'État s'est engagé à compenser.

En matière de compensation liées au COVID-19, le PLF n'a rien prévu laissant aux débats parlementaires le soin d'en fixer les modalités de soutien.

Simplification de la taxation de l'électricité : à partir de 2021, les taxes locales sur la consommation fiscale d'électricité (intérieure – communale – départementale) perdent leur caractère local, au nom de la conformité aux directives européennes et d'harmonisation des tarifs avec leur alignement sur la taxe nationale unique. Elle sera désormais perçue au niveau national (DGFIP) pour être ensuite reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Cette fiscalité indirecte aujourd'hui perçue par le SIEEEN pour le compte de ses collectivités constitue une ressource essentielle du Syndicat qui est exclusivement dédiée depuis des années aux seuls investissements. Elle est perçue trimestriellement. Nous craignons que par le mécanisme proposé, nous perdions le bénéfice de cette perception trimestrielle et que nous observons là encore comme il en a été lors de la création du CAS FACÉ, le fait que celle-ci constitue un moyen pour abonder la trésorerie de l'État.

Le SIEEEN qui s'emploie à en effectuer un contrôle régulier comme l'a relevé la CRC craint que le contrôle ne lui échappe désormais auprès de la DGFIP dont le manque de technicité et d'engagement n'est pas pour nous rassurer sur l'effectivité des sommes à percevoir.

Les collectivités vont perdre aussi la liberté de fixer un taux (même si un taux plafond existait déjà) selon leur attractivité fiscale ou leurs projets de territoires.

Dématérialisation des démarches administratives : l'Etat investira 500 M€ d'ici 2022 dont 204 M€ participeront à la création de services dématérialisés vers les administrés et 90 M€ seront consacrés aux collectivités locales. Plus de 250 démarches administratives parmi les plus usuelles sont visées (ex : déclaration de ressources auprès de la CAF, établissement d'un certificat de santé, demande de permis de construire, etc...).

3 – LES PRINCIPALES MESURES BUDGETAIRES ET COMPTABLES PRISES EN 2020

Sur le constat de l'analyse budgétaire et financière de l'ensemble des comptes du syndicat couvrant la période 2009/2019, les épargnes brutes et nettes sont à un niveau satisfaisant, notamment pour le budget principal.

Sur la période observée, notre épargne nette est stable à hauteur de plus de 4 millions d'euros ce qui nous confère une bonne capacité d'endettement et ainsi de pouvoir soutenir nos investissements et ceux des collectivités quand dans le même temps on observe une constante avec des taux d'intérêts très bas.

Il est également constaté que l'épargne nette du budget principal énergie est positive (+ 5 034 000 € à fin 2019) sur la base d'une qualité comptable significativement améliorée.

Concernant le budget déchets ménagers il est constaté sur la période observée que notre épargne nette, si elle a fluctué, demeure positive en étant supérieure à 100 000 €/an après remboursement du capital de la dette.

En matière de dette, nous avons signé 3 conventions d'emprunts pour la période 2019/2020 à hauteur de 5 500 000 € comprenant :

- 1 400 000 € pour le financement de la réorganisation des quais de déchets ménagers
- 2 100 000 € pour l'éclairage public
- 2 000 000 € pour le financement des chaufferies et réseaux de chaleur.

L'ensemble sera consolidé en cette fin d'année.

Pour le budget prestations de service, on constate sur la période une faible épargne nette voir un résultat global de clôture déficitaire en moyenne de 15 000 € (de nature structurelle). La masse salariale qui constitue le premier poste de dépenses tend à décroître avec le passage au Pack services désormais rattaché au budget principal (environ 70% de l'activité).

Suite à votre décision de transférer les activités de production décentralisées d'électricité à la SEM Nièvre Energies à compter du 1^{er} janvier 2018, les opérations de cession et d'apports en nature sont en cours d'achèvement avec la remise du rapport du commissaire aux apports chargé de l'évaluation des biens. Les opérations de cessions seront réalisées en cette fin d'année après la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour acter l'augmentation du capital social.

Enfin, pour le budget de la Régie de chaleur, l'analyse fait ressortir une épargne nette qui tend à se rapprocher de 0. Le financement des opérations d'équipement avec les restes à réaliser (emprunt) sont équilibrés avec une subordination de l'équilibre aux prix des autres énergies.

En synthèse, la situation financière du SIEEEN est saine avec à fin 2019 une épargne nette de 4 868 000 €.

L'encours global bancaire est de 12 089 000 € (incluant les nouveaux emprunts) soit environ 2 ans et demi d'épargne brute.

4 - PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

L'année 2021 correspondra dans les faits au premier exercice de la nouvelle mandature pour le SIEEEN. En effet, on observe traditionnellement une période de six mois pendant laquelle les projets sont suspendus aux décisions des nouvelles équipes municipales. Ce qui compte tenu du différé des élections communales et communautaires et des incidences comme il a été indiquée de la crise de la Covid nous permet tout juste de constater les premières relances et demandes de devis sur cette fin d'année.

Le ROB est ainsi établi pour prendre en compte au mieux les impacts de toutes les mesures annoncées des plans de relance national et régional dans un contexte où les finances locales seront affectées comme il a été vu précédemment.

A ce stade, il est difficile de se déterminer pour savoir si un cycle long d'équipement des collectivités dont on sait qu'elles sont garantes de la mise en œuvre de bon nombre de services publics locaux très souvent plébiscités par leurs administrés qu'il s'agisse des usages liés aux biens d'équipements, au chauffage et demain au transport et à la mobilité décarbonnée, s'ouvrira à compter de 2021.

Le syndicat accompagnera à la fois le bloc communal et les EPCI selon les domaines respectifs de chacun, observant que son rôle d'aménageur du territoire fait que son centre opérationnel se déplace progressivement vers les intercommunalités en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Les politiques gouvernementales en matière de transition écologique et énergétique sont au cœur de nos actions quotidiennes et devront trouver, une traduction locale en lien avec notre stratégie énergétique, et celle de la Région arrêtée via le SRADDET et les premiers PCAET de notre Département. Le SIEEEN soutient ce programme d'actions.

Nous chercherons au-delà des actions syndicales traditionnelles, à nous inscrire dans les appels à projet lancés par l'Etat à l'instar du Contrat de Transition Energétique (CTE) ou de l'ADEME avec le Contrat d'Objectif Territorial (COT-ENR) ou de la Région, dans nos domaines visés : énergie, électromobilité, efficacité énergétique, économie circulaire et

valorisation des filières mais également dans les actions des plans climat et des appels à manifestation d'intérêts.

Nous vous proposons d'examiner les orientations budgétaires suivant nos principaux thèmes et domaines d'intervention à savoir :

- **L'énergie pour tous**, couvre les secteurs de l'économie concessionnaire (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la régie de chaleur et de la précarité énergétique.
- **La préservation de notre environnement**, concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et du CODEC auquel on y adjoint la mobilité décarbonée avec le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le GNV ou l'hydrogène.
- **Un cadre de vie amélioré**, traduit nos actions dans le domaine de l'éclairage public, de la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation du patrimoine des collectivités.
- **L'économie du numérique au service de la dématérialisation**, comprend l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la cybersécurité.
- **Les moyens opérationnels de l'action**, concernent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.
L'ensemble est traduit dans un programme de manière générale pluriannuel de nos investissements.

L'ÉNERGIE POUR TOUS

A – LE SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'ÉNERGIE

1. CONTROLE DE LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

INVENTAIRE CAS/FACE 2021 – PERSPECTIVES ET CONSÉQUENCES DE L'INVENTAIRE CAS/FACE 2019

Lors du précédent débat d'orientations budgétaires, le SIEEEN avait expliqué aux membres du Comité, la différence très conséquente et l'absence d'accord qui en avait résulté entre l'état des besoins arrêté par ENEDIS, soixante-dix dossiers (dont vingt-trois rajoutés en dernière minute), et celui défini par le SIEEEN en fonction des mesures effectuées sur site (pose d'appareils de mesure et données fournies par les lampes à Led connectées au réseau), le SIEEEN insistant par ailleurs, au regard des différences importantes existantes entre données estimées par ENEDIS à partir d'un outil informatique et la réalité des tensions mesurées in situ, et de surcroît sur son caractère très incomplet, et vraisemblablement très inférieur à la réalité des besoins de la concession, 6000 lampes connectées installées sur un total de près de 56000 lampes d'éclairage public.

Les services du FACE dans un souci, à priori, de traiter chaque concession de la même manière, ont, en définitive, une nouvelle fois décidé de ne retenir que les données ENEDIS ce qui c'est une nouvelle fois traduit par une baisse des dotations FACé pour le SIEEEN, alors même que ce dernier avait pu démontrer une hausse sensible des besoins du territoire...

En 2021, un nouvel inventaire des besoins pour l'électrification rurale aura lieu, et, une prise en compte « objective » des besoins de travaux pour la concession Nièvre sera à nouveau demandé par le SIEEEN.

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE LINKY SUR LA CONCESSION

Le SIEEEN malgré les assurances de départ données par ENEDIS et la demande des associations de défense des consommateurs regroupées au sein de la Commission consultative de services publics locaux (CCSPL) a dû renoncer à suivre de manière exhaustive les incidents et leur résolution lors de la pose des compteurs communiquant Linky. ENEDIS a invoqué une décision de la CNIL pour refuser de communiquer les données à son Autorité organisatrice de la distribution électrique (AODE).

Le SIEEEN reste cependant à disposition des usagers qui rencontreraient des problèmes lors de la pose de Linky pour instruire et suivre les suites apportées à leur réclamation par ENEDIS ou l'entreprise sous-traitante, qu'elle a retenu pour réaliser les travaux sur la concession ou des membres des Commissions locales d'énergie (CLE) qui auraient pu en avoir eu connaissance. Mais, il faut, pour cela, que préalablement les usagers le demandent officiellement à ENEDIS...

PROLONGATION DE DURÉE DE VIE DES OUVRAGES (PDV)

Ce sujet déjà largement évoqué lors des trois précédents rapports d'orientation budgétaire a, début 2020 connu le début de son épilogue puisque la commission nationale de conciliation FNCCR/ENEDIS s'est réunie pour examiner la demande du SIEEEN relative à l'adoption par voie d'avenant de la PDV en investissement. Le procès-verbal de cette réunion a été finalisé seulement en septembre et transmis au Président du SIEEEN. Il valide le fait, que, préalablement à la mise en œuvre, comme travaux d'investissement de la PDV sur la HTA par ENEDIS et le SIEEEN. Ce dernier soumettra donc au Comité syndical, une proposition de convention constituant logiquement un préalable à sa mise en œuvre dans le cadre du contrat existant.

NEGOCIATIONS AVEC ENEDIS ET D'EDF D'UN NOUVEAU MODELE DE CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTIONS D'ÉLECTRICITÉ SUR LA NIEVRE

En 2019 puis en 2020 ont eu lieu, les premiers échanges entre ENEDIS et le SIEEEN. Ce dernier, conformément à l'accord intervenu au plan national, sur un modèle de contrat, entend privilégier, dans nombre de domaines, le statu quo par rapport à l'ancien contrat. Il semble que cela ne soit malheureusement pas la position des négociateurs locaux et régionaux d'ENEDIS qui semblent largement ignorer les accords nationaux FNCCR/ENEDIS pour tenter d'imposer certains changements, toujours au détriment de l'autorité concédante et de celui des usagers nivernais.

Cette situation explique que les négociations n'ont guère progressé au cours des deux dernières années, il reste à espérer que le changement de Directeur Régional associé à la réélection du Président du SIEEEN permette une meilleure et plus juste concertation entre les parties avec, pour objectif commun, d'améliorer le service public à l'ensemble des nivernais.

RAPPEL SUR LE ROLE DES DELEGUES DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE DANS LE CONTROLE DE LA CONCESSION

ENEDIS s'attache aujourd'hui, et le dernier inventaire CAS/FACE illustre bien cette évolution, à détenir et maîtriser la transmission des données à l'échelle régionale et nationale au détriment du local, qui a déjà beaucoup perdu en moyen matériel, humain et en compétence.

Cette information réciproque est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une relation autorité concédante/concessionnaire qui devrait être basée sur la transparence et le partage de l'information.

Nous sommes aujourd'hui très loin de cet objectif pourtant officiellement affiché dans les propos de notre concessionnaire ENEDIS.

Dans ce contexte, les délégués des communes, qui siègent dans les CLE, sont, plus que jamais, pour le SIEEEN des relais de terrain précieux pour lui fournir un maximum de signalements sur les dysfonctionnements et autres problèmes rencontrés par leurs concitoyens concernant le service public de la distribution de l'électricité.

La tenue de ces CLE, chaque automne, constitue un moment privilégié pour bénéficier de ces retours de terrain. Par ailleurs, tout au long de l'année, les élus locaux peuvent contacter leur Président de CLE ou la personne en charge du contrôle au SIEEEN.

2. CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE GAZ

Le SIEEEN a souhaité, en 2019, engager une expertise sur la sécurité des ouvrages et les modalités d'intervention de GRDF en cas d'incident sur les ouvrages de la concession de distribution de gaz.

Cette expertise apparaît particulièrement utile, suite à la réorganisation locale des services, en matière de sécurité gaz, ainsi qu'au conventionnement passé entre GRDF et le SDIS pour les interventions urgentes.

La première consultation, publiée en juin 2019, n'a pas permis de retenir un cabinet d'expertise qui réponde au cahier des charges définies par le SIEEEN. Une deuxième consultation a été engagée, afin de réaliser l'expertise sur l'année 2020 pour une expertise qui sera finalisée et présentée au cours du premier semestre 2021.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Contrôle des concessions électrique et gaz	Dépenses	161 600 €	79 319 €	36 055 €	139 453 €	70 100 €
	Recettes	549 202 €	558 762 €	576 335 €	562 810 €	560 000 €

TOTAL REDEVANCES DE CONCESSION

(sous réserve de l'application des dispositions pour 2021 de l'actuel contrat de concession)

	Recettes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Electricité	R1	470 996 €	479 778 €	492 629 €	480 000 €	480 000 €
	R2	363 650 €	334 228 €	408 882 €	335 000 €	
	Prime Départementalisation	307 233 €	308 208 €	310 033 €	310 000 €	130 000 €
Gaz	R1	72 421 €	73 247 €	75 375 €	75 000 €	75 000 €
TOTAL		1 214 300 €	1 195 461 €	1 286 919 €	1 200 000 €	685 000 €

B – UNE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE DE QUALITE

1. LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Concernant les travaux basse tension délibérés, renforcements, réseaux vétustes qui doivent concourir à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution, le SIEEEN prévoit de réduire légèrement, sur 2021, le niveau d'investissement de 2020 et escompte, percevoir, notamment au niveau du Compte d'affectation spéciale (CAS/FACé) sensiblement le même niveau d'aides en application de l'inventaire 2019.

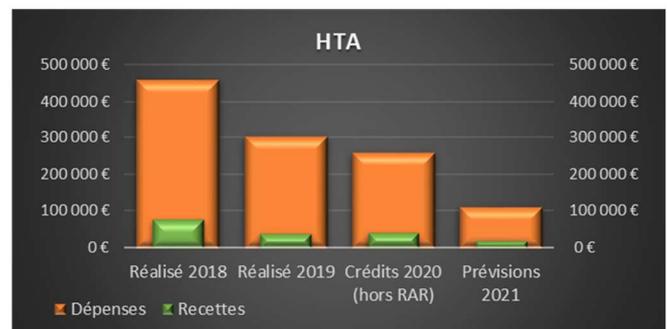
Par ailleurs, suite à la réduction constatée et qui malheureusement, devrait s'inscrire dans la durée, des investissements délibérés d'ENEDIS sur le réseau haute tension A (HTA), le SIEEEN prévoit, comme en 2017, 2018, 2019, ou 2020 afin de compléter l'action devenue insuffisante du concessionnaire, de poursuivre le programme complémentaire de renouvellement HTA, comme le prévoit notre contrat de concession (article 5 de l'annexe I) dans la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire.

En matière d'extensions de réseaux en revanche, au regard du nombre de saisines qui demeure faible, le SIEEEN a prévu une reconduction de la dotation pour 2021... qui pourra, si nécessaire être complétée par décision modificative en cours d'année d'autant que le coût de ces travaux est couvert par la Part couverte par le tarif (PCT) pour l'usage relevant du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à hauteur de 40 %, les 60 % restant sont à la charge des collectivités ou demandeurs. Ces travaux ne pèsent donc pas sur le budget du SIEEEN, ils constituent une « opération blanche ».

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Renforcement des réseaux	Dépenses	1 209 347 €	1 846 480 €	2 146 250 €	1 811 900 €
	Recettes	913 412 €	1 051 179 €	1 080 497 €	935 000 €
	FACE	712 736 €	818 738 €	738 000 €	740 000 €
	TVA	200 676 €	232 441 €	342 497 €	195 000 €
Sécurisation des réseaux	Dépenses	1 733 174 €	1 611 914 €	2 183 700 €	1 884 800 €
	Recettes	1 541 363 €	1 294 759 €	1 328 473 €	1 183 000 €
	FACE	753 765 €	841 846 €	730 000 €	730 000 €
	ENEDIS	500 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
	TVA	287 598 €	202 913 €	348 473 €	203 000 €

Renouvellement HTA	Dépenses	460 162 €	304 676 €	259 000 €	111 500 €
	Recettes	76 358 €	38 354 €	41 331 €	20 000 €
	<i>TVA</i>	<i>76 358 €</i>	<i>38 354 €</i>	<i>41 331 €</i>	<i>20 000 €</i>
Extension des réseaux	Dépenses	665 666 €	510 606 €	862 700 €	863 400 €
	Recettes	609 221 €	495 088 €	847 669 €	860 000 €
	<i>Participation Tiers</i>	<i>242 432 €</i>	<i>292 393 €</i>	<i>425 000 €</i>	<i>426 000 €</i>
	<i>PCT</i>	<i>256 330 €</i>	<i>138 418 €</i>	<i>285 000 €</i>	<i>284 000 €</i>
	<i>TVA</i>	<i>110 459 €</i>	<i>64 277 €</i>	<i>137 669 €</i>	<i>150 000 €</i>

TOTAL	Dépenses	4 068 349 €	4 273 676 €	5 451 650 €	4 671 600 €
	Recettes	3 140 353 €	2 879 379 €	3 297 971 €	2 998 000 €



Concernant les dissimulations de réseaux qui résultent de demandes communales ou de leurs intercommunalités, au regard du nombre de dossiers reçus cette année (60 dont une dizaine en urbain) et qui témoigne de la volonté de nos collectivités d'aménager et d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, le SIEEEN a décidé de maintenir un niveau d'investissement conséquent en 2021.

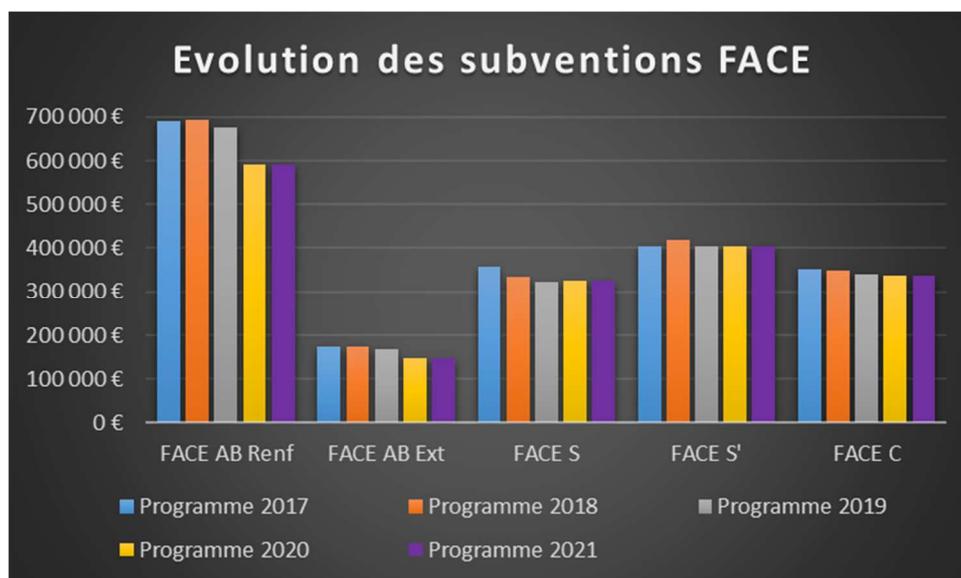
Ces travaux, à l'initiative des communes, et qui intègrent généralement un aménagement de l'espace dans la zone agglomérée, concourent aussi à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution.

Les crédits mobilisés devraient permettre d'engager sur l'exercice 20 opérations de dissimulation de réseaux dont 4 en zone urbaine.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Dissimulation des réseaux	Dépenses	1 158 966 €	1 601 694 €	1 638 300 €	1 422 800 €
	Recettes	627 198 €	517 427 €	599 439 €	593 000 €
	<i>FACE</i>	<i>368 851 €</i>	<i>277 016 €</i>	<i>338 000 €</i>	<i>338 000 €</i>
	<i>Participation collectivités</i>	<i>66 031 €</i>	<i>38 785 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	<i>TVA</i>	<i>192 316 €</i>	<i>201 626 €</i>	<i>261 439 €</i>	<i>255 000 €</i>
Valorisation déchets service électricité	Dépenses	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	Dépenses	1 158 966 €	1 601 694 €	1 678 300 €	1 462 800 €
	Recettes	627 198 €	517 427 €	599 439 €	593 000 €



Dotations FACE		Programme 2017	Programme 2018	Programme 2019	Programme 2020	Programme 2021
Renforcement des réseaux	FACE AB Renf	692 000 €	694 000 €	677 000 €	590 400 €	592 000 €
	FACE AB Ext	173 000 €	173 000 €	169 000 €	147 600 €	148 000 €
Sécurisation des réseaux	FACE S	358 000 €	335 000 €	324 000 €	326 000 €	326 000 €
	FACE S'	405 000 €	418 000 €	403 000 €	404 000 €	404 000 €
Dissimulation des réseaux	FACE C	353 000 €	348 000 €	339 000 €	338 000 €	338 000 €
TOTAL		1 981 000 €	1 968 000 €	1 912 000 €	1 806 000 €	1 808 000 €



Par ailleurs, le plan de relance avec l'enveloppe abondée de 50M€, pourrait permettre, pour les réseaux fils nus notamment FACé S et S' d'augmenter les dotations 2021, une demande complémentaire a été transmise et est en cours d'instruction par les services du FACé.

2. LE GÉNIE CIVIL TÉLÉCOMMUNICATION ET HAUT DÉBIT

Le SIEEEN réalise en maîtrise d'ouvrage déléguée les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication connexes aux travaux sur les réseaux d'électrification. Par ailleurs, le SIEEEN s'attache, sur le périmètre de ses travaux, à préparer l'arrivée du haut débit par la pose de fourreaux d'attente dont il assure le financement et qu'il doit, en conséquence, inscrire dans ses dépenses budgétaires.

Il compte bien, même s'il n'a toujours pas abouti sur ce point, pouvoir « un jour » louer ses fourreaux à Nièvre Numérique ou à ses opérateurs (Orange et SFR) en contre partie de leur utilisation.

Le SIEEEN va poursuivre, en 2021 comme il l'a fait en 2018, 2019 et 2020 son contrôle systématique des préconisations d'Orange afin de limiter les travaux à ce qui est véritablement nécessaire en substitution du réseau déposé. Des abus de l'opérateur en rapport avec le développement des réseaux qu'il essaie de faire financer par la commune sont en effet souvent constatés et doivent être corrigés régulièrement dans les études délivrées par Orange par notre service maître d'ouvre, le service technique Electricité.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Génie civil Telecom	Dépenses	271 129 €	327 041 €	444 081 €	290 000 €	360 000 €
	Recettes	255 609 €	277 995 €	488 550 €	290 000 €	360 000 €
FTTH	Dépenses	81 232 €	61 637 €	43 605 €	32 500 €	17 000 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TOTAL	Dépenses	352 361 €	388 678 €	487 686 €	322 500 €	377 000 €
	Recettes	255 609 €	277 995 €	488 550 €	290 000 €	360 000 €

1. DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS :

L'année 2020 aura été marquée par le lancement de deux nouveaux projets de construction de chaufferie : celui d'Urzy dont les travaux ont débuté en mai et s'achèveront en mai 2021 et celui d'Ouroux en Morvan dont les travaux vont débiter cette fin d'année.

Parmi les évolutions de réseaux existants et leur densification, notons le raccordement programmé de la salle culturelle de Lorme au réseau de chaleur. La cité des enfants de Lormes, propriété de la communauté de communes sera également raccordée.

Les consultations des entreprises pour les réseaux de Montsauche les Settons, Pougny, Varzy 2, et Vaux d'Amognes sont programmées pour la fin d'année 2020.

Les études avant-projet concernant l'extension du réseau de chaleur de Château Chinon EIAT seront finalisées à l'automne et déboucheront sur la consultation des entreprises début 2021.

La Régie de chaleur exploitera ou fera exploiter fin 2020, 18 réseaux de chaleur pour une puissance bois énergie cumulée de 6,99 MW.

2. UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EN PROGRESSION

La Régie a conclu en 2017 des marchés avec un groupement d'intérêt économique constitué d'agriculteurs. Ces marchés arriveront à leur terme à la fin de la saison de chauffe 2020/2021. Une nouvelle consultation sera lancée début 2021 afin de renouveler une partie des contrats d'approvisionnement.

La Régie a conclu un marché d'approvisionnement avec un nouveau prestataire pour la chaufferie de Saint Amand en Puisaye pour la saison de chauffe 2020/2021.

Pour sa deuxième saison d'exploitation, la plateforme de production de plaquettes de Château Chinon a transformé 2117 tonnes de bois achetés auprès d'exploitants ou propriétaires forestiers locaux.

Un chantier de déchetage a été réalisé au printemps. Les plaquettes produites seront utilisées pour fournir les chaufferies de Château Chinon EIAT, Moux en Morvan, Planchez et Lormes pour la saison de chauffe 2020-2021. Un marché de transport a été passé avec un groupement d'agriculteurs pour l'acheminement des plaquettes de la plateforme vers les chaufferies, en complément de la convention passée entre le service Déchets ménagers et la Régie de chaleur qui pourvoira une partie des besoins de transport sur la saison.

La plateforme sera mise à profit pour fournir la chaufferie de Montsauche les Settons dès sa mise en service programmée en 2021.

La plateforme devrait ainsi subvenir à la moitié des besoins totaux en plaquette de bois de la Régie pour la saison 2020/2021.

Le plan de financement de la plate-forme de Rix étant désormais bouclé, les études de conception et d'exécution vont être lancées auprès du Service Patrimoine & Energies. Sa réalisation est prévue pour 2021 alors que les crédits avaient été inscrits au budget 2020.

3. UNE IMPLICATION PRÉGNANTE DANS LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTAL

Le Syndicat a signé un contrat d'objectif territorial « énergies renouvelables » (COT-ENR) avec l'ADEME. Ce partenariat permet au porteur du contrat de mobiliser, animer et mettre en synergie les acteurs sur son territoire, d'apporter aux maîtres d'ouvrages une assistance technique ainsi qu'un soutien financier. Une vingtaine de projets bois énergie, solaire

thermique et récupération de chaleur fatale a ainsi été identifiée pour des réalisations dans les trois ans à venir. Le COT ENR permet ainsi d'apporter un élan supplémentaire au développement des énergies renouvelables thermiques et de renforcer le travail partenarial avec l'ALEC 58 et le PNR Morvan.

L'ensemble de ces réalisations confortera **le rôle de la Régie de chaleur comme « le premier opérateur public de thermie dans la Nièvre » qui œuvre en circuit court pour le développement des territoires en mobilisant leur ressource forestière et en créant des emplois locaux.**

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	637 978 €	1 034 888 €	1 046 899 €	1 429 685 €	1 550 407 €	
	Recettes	767 958 €	912 787 €	1 110 780 €	1 429 685 €	1 550 407 €	
INVESTISSEMENT	RESEAUX	Dépenses	1 410 249 €	3 372 669 €	1 190 486 €	3 264 168 €	3 769 000 €
		Recettes	999 337 €	2 614 926 €	1 107 978 €	4 961 640 €	3 769 000 €
		Subventions	119 490 €	553 983 €	1 062 007 €	3 140 890 €	2 509 100 €
		Emprunt et autofinancement	879 847 €	2 060 944 €	45 971 €	1 820 750 €	1 259 900 €
	PLATE FORME	Dépenses	33 845 €	596 991 €	40 096 €	547 550 €	0 €
		Recettes	10 154 €	200 357 €	447 785 €	547 550 €	0 €
		Subventions	0 €	21 260 €	435 756 €	368 300 €	0 €
		Emprunt et autofinancement	10 154 €	179 097 €	12 029 €	179 250 €	0 €

Les principales évolutions budgétaires de fonctionnement concernent l'exploitation des nouvelles chaufferies (combustibles ...), à savoir :

- Urzy pour 3 trimestres en 2021
- Ouroux en Morvan n°2 pour 3 trimestres en 2021
- Montsauche les Settons pour 1 trimestre en 2021
- Pougny pour 2 trimestre en 2021
- Vaux d'Amogne pour 2 trimestre en 2021, soit une hausse de 8.6%.

Concernant les investissements, les principaux projets inclus dans les prévisions 2021 sont les réseaux de chaleur de Varzy n°2, St Pierre le Moutier, Montsauche les Settons, Pougny et Vaux d'Amognes et la plate-forme de stockage de Rix.

D – MISSION TRANSITION ENERGETIQUE CLIMAT

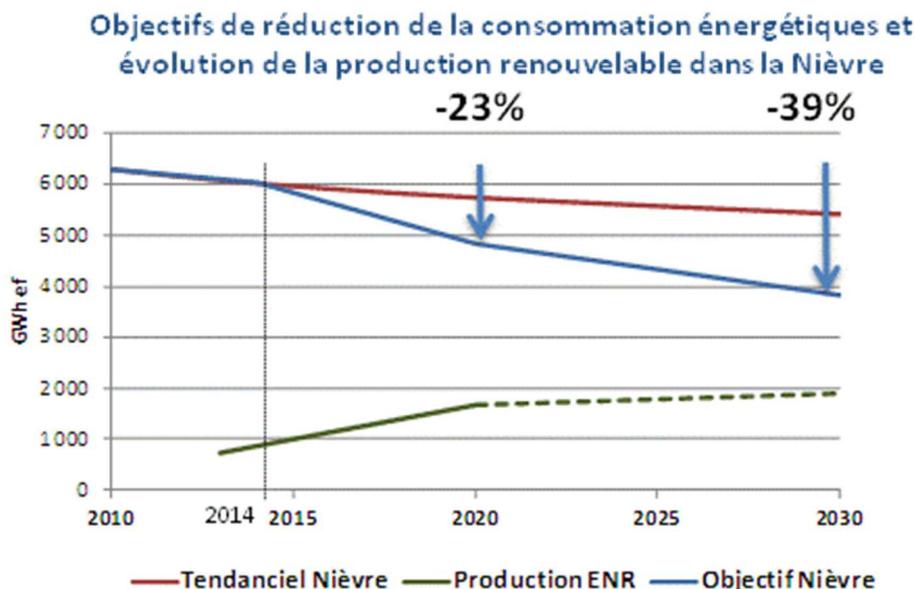
Les missions réunies dans ce service, le dernier en date créé au SIEEEN, ont la particularité de s'articuler de manière transversale aux autres. Elles répondent à de nouveaux besoins :

- La planification énergétique en accompagnant les territoires et collectivités dans la mise en œuvre de la transformation énergétique de la Nièvre,
- Les nouvelles solutions de mobilités,
- L'urbanisme durable,
- et toujours la lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une démarche éco exemplaire en interne.

La stratégie énergétique nivernaise 2025/2030, co élaborée par le SIEEEN avec le Conseil départemental de la Nièvre, a défini des orientations afin que la Nièvre participe à l'atteinte

des objectifs de transition énergétique (réduction des consommations d'énergie et des GES, accroissement de la production d'énergies renouvelables).

Projection à court et moyen termes :



Le SIEEEN s'engage dans l'atteinte de ces résultats en mobilisant ses compétences. Mais il propose aussi d'être aux côtés des collectivités de la Nièvre dont le rôle a été renforcé dans le cadre de la loi TECV.

La crise du COVID, confinement inclus, a peu impacté le service. Les échanges dématérialisés ou par téléphone ont évité une rupture dans le travail partenarial. Cette période a été mise à profit pour se former à distance et renforcer les compétences. Les interlocuteurs (collectivités, administrations, etc...) étaient dans la même situation que le SIEEEN.

1. PLANIFICATION TERRITORIALE DE L'ENERGIE

Les territoires, via les EPCI, définissent leur propre stratégie favorable à la transition énergétique. Soit par exigence réglementaire (ex les PCAET pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants), soit de manière libre et volontaire avec les territoires à énergie positive (TEPOS).

- LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

Rappelons que deux intercommunalités nivernaises (Haut Nivernais Val d'Yonne – CCHNVY et des Bertranges) ont répondu à un appel à projet régional il y a quelques années et sont désormais labellisés territoires TEPOS. Cette démarche se déroule par phases successives : diagnostic, premières actions prêtes et concrètes puis structuration d'un programme d'actions pluriannuel.

Pour rappel, à l'automne 2019 la CCHNVY a accueilli les Rencontres nationales TEPOS qui, avec plus de 350 participants, a bénéficié d'une notoriété nationale. Le SIEEEN a largement contribué à œuvrer à cette manifestation.

Les deux territoires labellisés doivent renouveler leur engagement triennal. Le SIEEEN restera à leur côté pour enrichir les bilans, les diagnostics et les nouveaux programmes d'actions.

Ce suivi est rendu possible au travers d'une convention entre l'ADEME et le SIEEEN qui prendra fin en décembre 2020. Une nouvelle demande est à l'étude avec pour objectif d'étendre la couverture territoriale des TEPOS à un plus grand nombre de territoires. C'est pour satisfaire cet objectif, qu'à l'issue des Rencontres nationales TEPOS, qu'à l'initiative du SIEEEN ont été réunis les deux TEPOS nivernais, l'ADEME, la Région, le Pays Nivernais Morvan et d'autres intercommunalités. Plusieurs EPCI du centre nivernais et du Morvan se sont montrés intéressés. Toutefois, la période électorale perturbée n'a pas permis à ce jour de concrétiser de nouveaux engagements. Les nouvelles équipes municipales et communautaires seront recontactées et sensibilisées afin de s'impliquer dans cette dynamique vertueuse.

▪ LE CTE NIEVRE LIGERIENNE

Le Service Transition Énergétique Climat a répondu à un appel à projet national en 2019 accompagné des 4 intercommunalités ligériennes (ADN, Les Bertranges, Cœur de Loire et Sud Nivernais). Tous sont désormais reconnus Contrat de transition écologique par le Ministère de la Transition Écologique. Le contrat a été signé, à Nevers, en février 2020 en présence de la Ministre Emmanuelle WARGON.

Afin de recenser et faire émerger de nouveaux projets, coordonner l'équipe de chargé de mission des EPCI et animer les comités de pilotage, un chargé de mission a été recruté au début de l'été pour 3 ans.

Le SIEEEN bénéficiera du CTE pour soutenir certaines de ses actions dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire. Il appuiera les 4 intercommunalités et animera le programme. La fonction d'animation a aussi pour objet de communiquer, faire connaître le programme et détecter de nouveaux projets pouvant être aidés.

Principales actions communes engagées en 2020 :

- Séquestration carbone par les pratiques agricoles ou sylvicoles,
- Reconquête de friches industrielle pour le développement d'énergies renouvelables,
- Auto réhabilitation des logements des ménages précaires,
- Développement des réciprocity ville/campagne,
- Valorisation des déchets du BTP dans des filières de recyclages locales.

Le CTE est un outil mis en avant par le Ministère et sert d'expérimentation. Dans le cadre du Plan de relance il est identifié comme le moyen de faire émerger des projets et générer de l'activité économique et un vecteur de mobilisation des crédits d'Etat.

▪ LES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Le SIEEEN à l'instar d'autres syndicats d'énergie, a opté pour jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des PCAET en Nièvre. Ces outils de programmation pluri annuel servent directement la cause de la stratégie énergétique.

Fin 2020, les 3 premiers PCAET (Bertranges, Sud Nivernais et Nevers Agglomération) auront achevé l'élaboration de leur stratégie et mis en œuvre leurs premières actions concrètes. Le SIEEEN sera présent sur la durée de réalisation des PCAET, soit 6 ans.

Le SIEEEN conduira plusieurs actions opérationnelles : élaboration d'un cadastre solaire, sensibilisation et animation du réseau AGITE (AGItateur de la Transition Énergétique), études des déchets du BTP, rénovation des bâtiments publics et développement des luminaires connectés. D'autres actions sont à venir en partenariat sur les sujets de la mobilité, l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans les documents d'urbanisme.

A l'automne, l'élaboration du PCAET Cœur de Loire devrait débuter avec le recrutement d'un bureau d'études. Le SIEEEN devrait en qualité d'AMO, au côté de l'EPCI, et tenant compte d'une première expérience orientera son intervention vers une contribution renforcée sur le volet diagnostic par la collecte et l'analyse des données. En effet, il apparaît

que ces tâches réalisées par des bureaux d'études n'apportent pas de plus-value et au contraire créent une dépendance forte au moment de la réactualisation des données (cf ci-dessous).

En toute fin d'année 2019 le Syndicat a délibéré pour donner la possibilité aux autres EPCI dits non obligés (population inférieure à 20 000 habitants) de lancer un PCAET. Une aide financière et technique est apportée facilitant ainsi la décision. De nouveaux territoires seront ainsi encouragés à se lancer dans cette démarche reconnue en 2021.

- LES DONNEES ENERGIES CLIMAT

Le SIEEEN et OPTEER, la plateforme de connaissance et de prospective territoriale gérée par l'observatoire régional des données de l'énergie, collaborent étroitement sur la collecte, la valorisation et l'analyse des données. Celle-ci doivent être considérées comme de vraies aides à la décision. Elles éclairent le diagnostic et orientent les choix d'intervention. Le service SIG du SIEEEN contribue à leur optimisation comme bases de données et cartographies. OPTEER s'appuie sur le SIEEEN pour décliner ces données à l'échelle infra.

Par ailleurs, la construction des PCAET a favorisé un rapprochement avec l'association régionale ATMO compétente en matière de surveillance de la qualité de l'air. Celles-ci est déjà intervenue pour sensibiliser les acteurs sur la qualité de l'air à la demande du service.

Une convention pluri annuelle entre le SIEEEN et ATMO permettra de recueillir des données et de réaliser des diagnostics. Le SIEEEN agira sur la qualité de l'air ambiant (projet de collecte de données via des micro capteurs) et relaiera la communication d'ATMO. S'agissant de l'air intérieur des bâtiments, les conseillers en énergie partagée (CEP) du SIEEEN seront formés à l'utilisation d'outils de suivi.

Le SIG du SIEEEN exploitera et valorisera aussi les données. Là encore, le Syndicat remplit la mission de relai de structures régionales éloignées de la Nièvre.

Pour compléter ces éléments le Syndicat étudie la possibilité de se porter acquéreur d'une suite logicielle dédiée à ces missions de planification énergétique mais aussi pour réaliser un cadastre solaire et enrichir le SIG. Selon les aides obtenues, le SIEEEN pourrait investir dans ces outils en 2021. Une demande dans le cadre du Plan de relance 2020 a été déposée au titre du FNADT.

- UN RESEAU DES ACTEURS DE L'ENERGIE

Suscité par l'ADEME Bourgogne Franche Comté, la Nièvre est le seul département de la région à disposer d'un réseau -informel- des acteurs de la transition énergétique. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à rejoindre le groupe animé par le SIEEEN : qu'il s'agisse des agents, des consulaires appuyant les entreprises, de l'ALEC, des conseillers info énergies ou chargés de missions énergies renouvelables au sein des EPCI, ou habitat ou CEP ou mobilité durable, etc...

L'année 2020 n'aura permis de les réunir qu'une fois en raison de la crise sanitaire. La journée sera ouverte à l'automne aux élus afin de mobiliser les nouvelles équipes sur les enjeux de la transition énergétique. Ce réseau fait désormais figure de référence.

L'an prochain, ses membres ambitionnent de créer un festival départemental de la transition à l'instar du festival Zéro Déchet organisé en 2018. Deux rencontres annuelles renforceront les échanges entre des agents de structures parfois cloisonnées.

Par ailleurs le SIEEEN est partenaire du PNR Morvan et collabore aux projets structurants : contrat et charte du parc, projet TEPOS...) et subventionne l'espace info énergie (EIE). Dans le cadre de sa politique de contractualisation avec les EPCI, le Département associe le SIEEEN pour accélérer la transition écologique dans les programmes territoriaux. Cette pratique est également étendue au pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais.

2. DE NOUVELLES PREOCCUPATIONS ISSUES DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE

- LA MOBILITE DURABLE

Se préoccuper des mobilités fait désormais consensus. Décarboner nos déplacements, les réduire en proposant de nouvelles solutions, faciliter le développement des énergies renouvelables en compensation sont des enjeux partagés et plus que jamais d'actualité.

Le chargé de mission du service arrivé à l'automne 2019 s'est employé à optimiser la gestion de la flotte du SIEEEN. L'acquisition de nouveaux véhicules plus propres permettant de répondre aux attentes de la loi d'orientation des mobilités dite loi LOM (30% des véhicules renouvelés en 2021 devront être à faible émission de CO₂) et le suivi des consommations constituent la base de cette première mission. D'autres intégreront demain de nouveaux outils de suivi du parc de véhicules.

Ce travail qui inclut comme toujours une part d'expérimentation pourra être diffusé auprès des collectivités de la Nièvre. En effet, le SIEEEN a aussi pour souhait d'accompagner les collectivités et favoriser des actions collectives et mutualisées.

Enfin, le renouvellement des marchés de carburants devrait générer des économies.

Les nouveaux vecteurs de mobilité comme l'hydrogène, l'électricité ou le GNV constituent le mix énergétique de demain en substitution aux carburants hydrocarbures. Le SIEEEN porte le développement des énergies renouvelables, il est ainsi directement impliqué.

En 2020, le travail de concertation avec Nevers Agglomération et EDF se poursuit autour du projet de station de production à l'unité d'incinération des ordures ménagères de Fourchambault et de distribution d'hydrogène. La candidature commune à l'appel à projet hydrogène qui vient d'être lancé par l'Ademe demeure notre objectif sachant qu'il s'organise sur 3 échéances (2020/2021).

En parallèle, et afin de mieux cerner les besoins, le SIEEEN porte une étude soutenue par l'ADEME relative à l'étude de potentiel et d'aide à la décision pour le déploiement de l'hydrogène à l'échelle départementale. Ses conclusions alimenteront les orientations à donner à notre candidature qui devrait s'inscrire dans un écosystème alliant mobilité et industrie.

Le GNV solution non concurrentielle mais complémentaire est aussi étudié dans le cadre du schéma régional souhaité par le Conseil régional.

Enfin, le chargé de mission mobilité propose des fiches d'information thématiques destinées aux élus pour éclairer leurs choix.

- L'URBANISME DURABLE

Positionné comme pierre angulaire des actions de la stratégie énergétique l'urbanisme et l'aménagement se doivent plus que jamais de contribuer à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Au premier chef, les documents d'urbanisme qui devraient favoriser les conditions de mise en œuvre des réductions des consommations dans les bâtiments mais aussi de production d'énergie renouvelable. A contrario, ils ne doivent pas être des freins. Le SIEEEN poursuit le principe qu'à toute révision ou création d'un document d'urbanisme ou dans le cadre de projets d'aménagement une sensibilisation forte sur les questions énergétiques doit être proposée.

Il incombera dans les prochaines années afin d'atteindre les objectifs de diviser par 2 le rythme d'artificialisations des sols d'ici 2030 que les questions énergétiques accompagnent les modèles d'aménagement et de construction pour favoriser le renouvellement urbain, la densification des espaces urbanisés plutôt que l'urbanisation en périphérie qui ont été à l'œuvre en cours des décennies précédentes.

Le chargé de mission arrivé en milieu d'année effectue une veille réglementaire qui permet d'être mieux documentés pour défendre ces positions. Ce poste novateur dans les syndicats d'énergie est reconnu comme porteur d'intérêt. La FNCCR reconnaît que de plus en plus de syndicats d'énergie se questionnent sur le sujet de l'urbanisme et que des ressources sont nécessaires. Dès l'an prochain des fiches thématiques devraient aussi être diffusées aux collectivités montrant notamment les possibilités offertes par les textes officiels ou des initiatives exemplaires de collectivités. Des notes d'enjeu territorialisées ainsi que des cahiers de recommandations devraient être produits l'an prochain.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé cette année auquel les syndicats d'énergie ont contribué donne un cadre à l'urbanisme local. De par la loi il est un outil de transition énergétique et écologique remplaçant les anciens schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). L'an prochain la Région devrait promouvoir son contenu en s'appuyant sur les structures locales.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Planification, mobilité et urbanisme	Dépenses	54 632 €	142 625 €	110 003 €	218 244 €	255 000 €
	Recettes	54 632 €	49 068 €	24 342 €	63 241 €	62 000 €

3. COORDINATION DU GROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ÉNERGIE

Le SIEEEN, en 2014, a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne. Ce groupement a été créé afin d'accompagner les acheteurs nivernais (personnes morales de droit public et privé) dans la mise en concurrence de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel suite à la disparition de certains contrats réglementés. 468 membres avaient adhéré alors à ce groupement Bourguignon.

Suite à la fusion des régions, le SIEEEN a créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté avec les 7 autres syndicats d'énergie en 2016. On enregistre, en 2020, 1742 membres à ce groupement dont 80 % de communes.

LE BILAN DU GBFC 2020

- Pour l'électricité : les marchés regroupent 30 800 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 375 GWh, ce qui correspond à une dépense globale de 54 M€HT/an. Le groupement représente 11 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.
- Pour le gaz : les marchés regroupent 3 300 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 315 GWh correspond à une dépense globale de 15 M€HT/an. Le groupement représente 9 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.

Les équipes des SDE sont actuellement mobilisées dans le déploiement et l'administration d'une solution informatique de management de l'énergie, nommé E-Mage, qui permet d'optimiser la gestion des marchés par les membres, de contrôler des milliers de factures d'énergies et d'effectuer des redressements de facturation (20 000€) et d'optimiser les tarifs de fourniture (400 000€ en 2020).

Le SIEEEN, en qualité de coordonnateur, perçoit une dotation des syndicats d'énergie et des cotisations des adhérents nivernais.

Une nouvelle campagne d'adhésion en 2021, qui comprend les confirmations d'adhésion des anciens membres et la recherche de nouveaux membres, est en préparation. Le SIEEEN souhaite mobiliser les partenaires locaux et régionaux pour relayer notre

proposition d'adhésion et cibler plusieurs grands comptes public ou para public ainsi que les chambres consulaires. Les nouveaux marchés qui en découleront permettront aux structures non membres de s'appuyer sur le groupement pour se conformer aux dispositions de la loi relative à l'énergie et au climat.

En 2021, sera lancée une consultation pour la fourniture de gaz naturel et préparée une consultation pour la fourniture d'électricité. Ces marchés devenus plus matures ne se traduiront pas nécessairement par des baisses significatives comme nous l'avons enregistré dans le passé. Nous devons être plus efficient par la nature même de nos achats et plus proactifs ce qui exigera un cahier des charges adapté et un acheteur en situation de passer des ordres selon les positions observées sur le marché. D'autre part, l'application de clauses dites de swap et des achats fractionnés des volumes obligent une gestion de tous les instants pour optimiser nos achats. Ces évolutions exigent une qualification particulière du personnel, inédite dans nos collectivités locales.

		Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Groupement d'achat	Dépenses	86 723 €	154 885 €	180 000 €
	Recettes	89 128 €	127 464 €	77 000 €

LA PRESERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT NIVERNAIS

A – LE TRANSFERT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Désormais en charge de la planification des politiques de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets, les Régions doivent construire et piloter leur politique de gestion des déchets de manière à atteindre les objectifs nationaux de prévention et d'amélioration des taux de recyclage et de valorisation matière et énergétique. Les plans régionaux doivent aussi intégrer désormais un plan d'action en faveur de l'économie circulaire qui au-delà du seul domaine des déchets, doit entrer en synergie avec les autres politiques publiques portées par la Région (environnement, développement des territoires, activité économique...) et ce faisant, rester cohérent avec les autres outils de planification.

Cette orientation s'impose aux collectivités. Elle appelle les territoires à faire évoluer leur mode de gestion des déchets, en passant d'un modèle de traitement linéaire vers un modèle plus sobre, limitant les gaspillages et faisant de la ressource déchets un levier de développement économique local.

Le SIEEEN et ses adhérents ont su anticiper ce changement en obtenant d'abord le label Territoire zéro déchets zéro gaspillage (TZDZG) en 2014 puis en accédant au dispositif Contrats d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) en 2016. Cette démarche traduit une volonté partagée à la fois de maîtriser durablement leurs dépenses, de poursuivre leur politique ambitieuse en matière de réduction des déchets à la source et d'amélioration des performances de valorisation des emballages et des bio déchets grâce à l'animation territoriale, mais aussi de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales de recyclage porteuses d'emplois pérennes et non délocalisables.

Leur programme prévoit une restructuration complète de l'activité qui repose sur un nouveau maillage des équipements sur le territoire, leur évolution technique, la création d'un pôle d'activité à Rouy, le recours aux nouvelles technologies et une réorganisation du transport à coûts maîtrisés à partir de 2022. Le montant des investissements qui seront consacrés à ce projet s'élèvent à près de 10 millions d'euros TTC à réaliser entre 2020/2023. L'enjeu de ce projet de modernisation de l'activité est d'aboutir à une stabilisation des coûts de traitement sur les prochaines années grâce à un fonctionnement flexible et évolutif, et de dégager si possible des marges financières sur les charges d'exploitation qui pourraient être réinvesties dans l'économie locale.

Le projet de service est entré dans sa phase opérationnelle en 2019. En 2020 et ce malgré la conciliation compliquée, la priorité a été donnée à la montée en puissance de la régie transport. En mutualisant leurs moyens, le SIEEEN et ses adhérents ont pu rationaliser leur transport en couplant notamment la prise en charge des bennes de déchèteries et des quais de transfert. Cette activité est encore appelée à évoluer au rythme des transformations prévues sur les quais de transfert mais aussi du changement de mode d'exutoires. Il est prévu dans ce cadre, l'achat de camions supplémentaires en 2021.

Les travaux prévus sur les quais de Rix, Château Chinon, Préporché et la construction d'un nouveau quai à Champvert et à Langeron en remplacement de celui de Chantenay Saint Imbert ont pris du retard suite au ralentissement des activités économiques durant la période COVID. L'échéance prévue pour la restructuration du réseau pour 2022 devra néanmoins être respectée. Les chantiers lancés courant 2020 ont suffisamment avancé pour laisser entrevoir une réception des équipements de Corbigny et Champvert provisoire à la fin de l'année 2020, et au premier semestre 2021, pour les quais de Rix et Château Chinon.

La programmation des travaux continuera de se faire dans un esprit d'échanges et de concertation avec les collectivités adhérentes, qui seront systématiquement invitées à prendre part à la réflexion sur leur secteur respectif, dans une recherche de complémentarité et d'optimisation de fonctionnement entre les équipements du SIEEN et les déchèteries attenantes.

L'année 2020 aura aussi été marquée par la réorganisation du réseau de plates-formes de compostage qui accueillent aujourd'hui les déchets verts des déchèteries de Nevers Agglomération.

Le projet de méthanisation porté conjointement avec l'Agglomération de Nevers devrait encore faire évoluer le fonctionnement du réseau. Cet équipement aura pour vocation de traiter les biodéchets, les boues de station d'épuration et les déchets agricoles. Dans cette perspective est ressorti l'intérêt économique et environnemental de ne conserver au final que trois plates-formes de compostage sur les cinq du réseau actuel. Des travaux d'agrandissement sur les sites restants sont prévus à cet effet sur les sites de Préporché et Rix.

Investissements : Etudes et travaux

INVESTISSEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Quai de transfert	Dépenses	64 839 €	177 822 €	2 551 800 €	1 259 700 €
	Recettes	64 839 €	177 822 €	2 551 800 €	1 259 700 €
	<i>Subventions</i>	34 860 €	0 €	0 €	460 980 €
	<i>Emprunt</i>	29 979 €	177 822 €	2 551 800 €	798 720 €
Centre de Rouy	Dépenses	1 067 043 €	11 398 €	325 000 €	1 260 500 €
	Recettes	1 118 456 €	548 406 €	325 000 €	1 260 500 €
	<i>Subventions</i>	518 456 €	548 406 €	0 €	525 000 €
	<i>Emprunt</i>	600 000 €	0 €	325 000 €	735 500 €
Plateforme de compostage	Dépenses	4 074 €	15 874 €	644 400 €	592 100 €
	Recettes	21 000 €	15 874 €	644 400 €	592 100 €
	<i>Subventions</i>	21 000 €	0 €	0 €	148 000 €
	<i>Emprunt</i>	0 €	15 874 €	644 400 €	444 100 €
Régie Transport	Dépenses	0 €	28 680 €	156 000 €	393 700 €
	Recettes	0 €	28 680 €	156 000 €	393 700 €
Service Nevers	Dépenses	12 484 €	25 465 €	105 120 €	59 240 €
	Recettes	12 484 €	25 465 €	105 120 €	59 240 €
TOTAL	Dépenses	1 148 440 €	259 239 €	3 782 320 €	3 565 240 €
	Recettes	1 216 779 €	796 247 €	3 782 320 €	3 565 240 €

Les politiques nationales et régionales incitent les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de leurs équipements afin d'en rationaliser l'usage. Les collectivités nivernaises ont ainsi pu collaborer sur 2 projets majeurs. Tout d'abord la création d'une Société publique locale (SPL) « Berry Nivernais » pour le tri des emballages à horizon 2022 qui a également associé les collectivités du Cher et deux collectivités de l'Indre soit un bassin de plus de 500 000 habitants. Cet outil industriel sera en capacité technique de traiter, dans un périmètre rapproché, tous les emballages plastiques qui seront alors collectés par les collectivités.

Le second projet sera la constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation de l'incinérateur de Fourchambault qui traitera l'ensemble des ordures ménagères et des déchets encombrants incinérables du territoire. Grâce à l'apport de tonnages garantis couvrant les capacités d'accueil de l'usine, des travaux de modernisation pourront être réalisés et permettront en contrepartie, à toutes les collectivités de bénéficier d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit pour le traitement de leurs déchets.

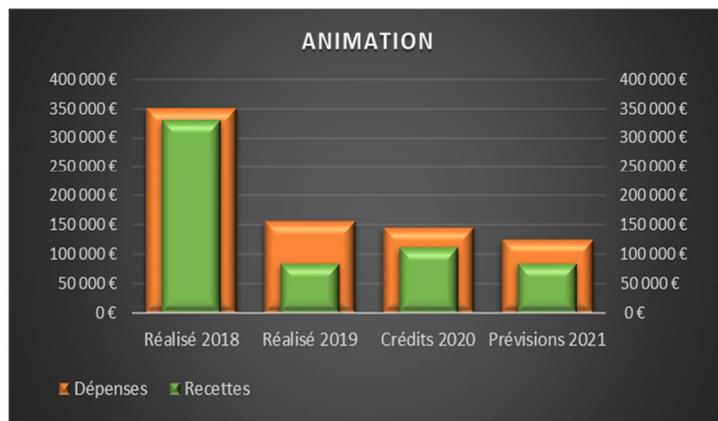
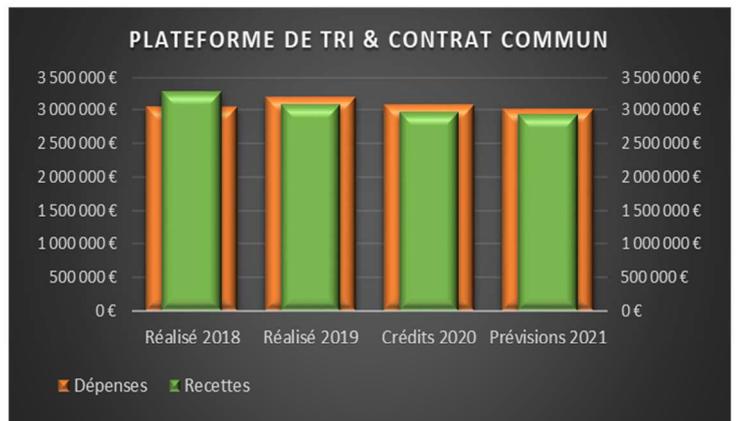
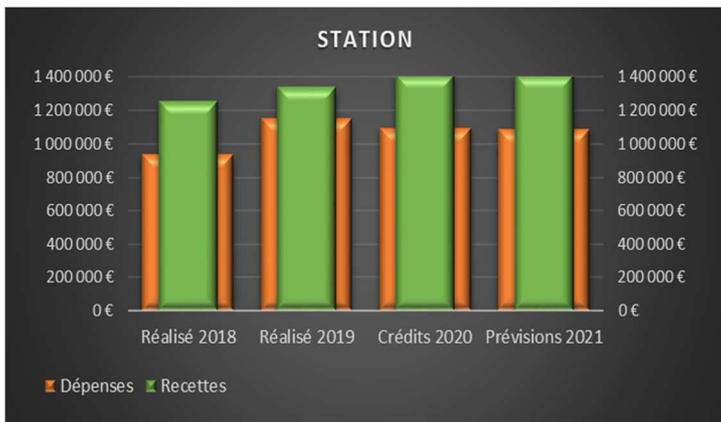
Enfin, l'étude départementale portant sur la gestion des déchets du BTP lancée en 2019 devrait aboutir fin d'année 2020 à l'élaboration d'un plan d'actions filières et sensibilisation qui pourrait commencer d'être mis en œuvre en 2021. Une gestion optimisée de ces déchets, qui représentent un gisement significatif, nettement plus élevé que les déchets ménagers, offrira des perspectives actuellement inexplorées en matière de réemploi, et de création de nouvelles filières de recyclage. A ce titre la plate-forme de pré tri de Rouy, de par son positionnement géographique, devrait avoir un rôle à jouer et intégrer le maillage du territoire en équipements, en offrant une solution en matière de regroupement, de tri et de recyclage des déchets en mélange, encore actuellement enfouis.

L'efficacité de notre politique déchets peut se mesurer à travers l'évolution des dépenses/recettes liées à :

- la gestion des équipements (avant/après travaux)
- le tri des emballages
- le traitement des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des déchets de déchèteries (impact de l'évolution de la TGAP)
- le transport : part régie et part prestation
- l'animation territoriale : les adhérents ayant repris la gestion directe de leurs ambassadeurs, le SIEEEN assure désormais la seule coordination des projets de communication communs en matière de tri/prévention/économie circulaire.

Les charges transverses ou « support » représentent les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique du service (caractérisations, études, frais de secrétariat, adhésions aux associations de collectivités, organisation des réunions...) Ces dépenses « support » ainsi que les dépenses de personnels sont réparties entre les cinq blocs de dépenses précédemment mentionnés, au prorata des charges techniques pour les unes et au temps passé pour les secondes via une comptabilité analytique.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
STATION TRANSFERT	Dépenses	940 519 €	1 152 912 €	1 094 782 €	1 092 000 €
	Recettes	1 253 345 €	1 339 261 €	1 406 883 €	1 411 000 €
	<i>Participations collectivités & autres</i>	1 213 557 €	1 261 279 €	1 330 883 €	1 335 000 €
	<i>Compost / traitement déchets verts / Manutention et livraison plaquettes bois</i>	39 788 €	77 982 €	76 000 €	76 000 €
TRANSPORT	Dépenses	564 017 €	516 018 €	514 674 €	516 000 €
	<i>Prestations</i>	391 535 €	266 045 €	240 218 €	241 000 €
	<i>Régie</i>	172 482 €	249 973 €	274 457 €	275 000 €
	Recettes	498 125 €	479 318 €	446 534 €	450 000 €
	<i>Participations collectivités & autres</i>	498 125 €	479 318 €	446 534 €	450 000 €
TRAITEMENT	Dépenses	2 218 421 €	2 268 612 €	2 175 130 €	2 177 000 €
	<i>OMR</i>	1 086 248 €	1 031 691 €	1 057 728 €	1 058 000 €
	<i>Déchetterie</i>	1 067 325 €	1 159 230 €	1 048 402 €	1 050 000 €
	<i>Reversement éco-organisme</i>	64 848 €	77 691 €	69 000 €	69 000 €
	Recettes	2 191 505 €	2 200 697 €	2 050 065 €	2 054 000 €
	<i>Participations collectivités & autres</i>	2 126 657 €	2 123 006 €	1 981 065 €	1 985 000 €
	<i>Eco-organisme</i>	64 848 €	77 691 €	69 000 €	69 000 €
PLATEFORME DE TRI & CONTRAT COMMUN	Dépenses	3 039 792 €	3 187 850 €	3 080 459 €	3 013 000 €
	<i>Plateforme de tri</i>	742 879 €	861 587 €	941 759 €	942 000 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 634 150 €	1 634 064 €	1 570 700 €	1 571 000 €
	<i>Reversement filières matières</i>	662 763 €	692 199 €	568 000 €	500 000 €
	Recettes	3 259 917 €	3 067 782 €	2 958 701 €	2 923 913 €
	<i>Participations collectivités</i>	865 680 €	719 789 €	745 500 €	750 000 €
	<i>Autres</i>	18 018 €	18 302 €	74 501 €	102 913 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 670 634 €	1 633 227 €	1 570 700 €	1 571 000 €
	<i>Filières matières</i>	705 585 €	696 464 €	568 000 €	500 000 €
ANIMATION	Dépenses	349 057 €	155 952 €	144 813 €	124 000 €
	<i>Animation</i>	247 424 €	79 576 €	82 068 €	82 000 €
	<i>Financement de projets et CODEC</i>	30 467 €	33 239 €	20 980 €	0 €
	<i>Reversement éco-organisme</i>	71 166 €	43 137 €	41 765 €	42 000 €
	Recettes	328 985 €	84 410 €	111 687 €	83 087 €
	<i>Participations collectivités & autres</i>	123 100 €	38 410 €	34 687 €	37 087 €
	<i>Eco-organisme</i>	56 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €
	<i>CODEC</i>	149 885 €	0 €	10 000 €	0 €
TOTAL	Dépenses	7 111 805 €	7 281 344 €	7 009 858 €	6 922 000 €
	Recettes	7 531 878 €	7 171 468 €	6 973 870 €	6 922 000 €



B – LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SIEEEN a obtenu, en 2019, une subvention du Conseil Régional au titre du Fond européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 40% des travaux pour la réalisation de bornes de recharge d'un montant de 193 600 €.

Le SIEEEN a, en 2020, procédé au lancement de la deuxième phase du programme de déploiement des bornes de recharge et proposé aux communes souhaitant un déploiement sur leurs territoires de lui en faire part afin qu'il leur remette des propositions techniques et financières. Une dizaine de nouvelles bornes sont en cours de programmation pour 2021.

Actuellement, nous recensons 380 utilisateurs sur les 36 bornes installées, avec au total 289 91 heures de charge pour une consommation de 77 387Kw.

A compter du 1^{er} novembre, un nouveau prestataire (CITEOS) prend le relais de l'actuel prestataire (SPIE) sur la supervision et la gestion des abonnés pour l'ensemble des bornes du groupement régional.

La Commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) doit se réunir cette fin d'année pour décider d'instaurer une tarification pour l'usage des bornes lequel est gratuit jusqu'au 31/12/2021.

Une tarification devrait être mise en place au cours de l'exercice 2021.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Dépenses	133 962 €	228 508 €	67 755 €	169 000 €	200 300 €
<i>Fonctionnement</i>	4 353 €	31 734 €	67 755 €	103 000 €	103 000 €
<i>Investissement</i>	129 609 €	196 774 €	0 €	66 000 €	97 300 €
Recettes	0 €	3 974 €	106 720 €	97 200 €	75 000 €
<i>Fonctionnement</i>	0 €	2 000 €	20 320 €	61 200 €	36 000 €
<i>ADEME</i>	0 €	0 €	86 400 €	36 000 €	0 €
<i>FEDER</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	39 000 €
<i>Participations collectivités</i>	0 €	1 974 €	0 €	0 €	0 €

A noter que, dans le plan de relance national, une demande de financement complémentaire a été adressée aux services du FACE et est actuellement en cours d'instruction.

C – LA CARTOGRAPHIE 200

Cette activité est gérée, depuis 2017, directement par le service technique électricité. Le format et la qualité des documents cartographiques constitués à la fois pour les réseaux de distribution d'électricité, mais également les réseaux EP avec la reprise progressive des réseaux existants, doivent faciliter la constitution du futur PCRS départemental qui doit prochainement être créée et gérée par un Groupement d'intérêt public (GIP) auquel le SIEEEN sera l'un des membres fondateurs.

			Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
CARTO 200	HTA BT	Dépenses	23 857 €	17 012 €	23 222 €	30 000 €	36 000 €
		Recettes	3 976 €	2 835 €	3 870 €	5 000 €	6 000 €
	EP	Dépenses	21 457 €	2 083 €	5 167 €	15 000 €	18 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

TOTAL	Dépenses	45 315 €	19 095 €	28 389 €	45 000 €	54 000 €
	Recettes	3 976 €	2 835 €	3 870 €	5 000 €	6 000 €

En 2020, a été lancé un marché pour 4 ans de prestations de géodétection des réseaux d'éclairage public souterrain. Ceci représente 1 310 km de réseaux à détecter sur les 1 465 km de réseaux référencés pour un coût global de 1 127 000€.

Cette opération permettra au SIEEEN de satisfaire aux obligations du guichet unique. La plateforme est destinée aux concessionnaires de réseaux qui recensent les informations nécessaires à leurs ouvrages souterrains afin de garantir la sécurité des personnes et des biens lors de la réalisation de travaux à proximité via une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT).

UN CADRE DE VIE AMELIOREE

Dans une période de recomposition du paysage énergétique avec la libéralisation des marchés, la fin quasi programmée des tarifs réglementés de vente de l'électricité en 2023 et du gaz en 2020, le renforcement des compétences des collectivités en matière environnementale, l'adoption de la loi sur la transition énergétique et tout récemment de la loi Energie Climat, l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (Région devenant le chef de file de la transition énergétique et les nouvelles intercommunalités à fiscalité propre), le SIEEEN se doit de poursuivre et développer ses mesures d'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le but est de contribuer significativement, dans le cadre de la stratégie énergétique départementale, à la réduction de l'empreinte écologique et à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités et des installations d'éclairage public en réduisant, notamment, les nuisances lumineuses.

Il œuvre également au quotidien tant auprès des agents que des collectivités locales à réduire son empreinte carbone par une politique des petits gestes de l'éco-exemplarité et d'actions de sobriété énergétique.

A – LA RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

1. LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

2020 fut, malgré les difficultés particulières liées au Covid une année marquée par la poursuite de l'exécution, des programmes initialement débuté avec les Territoires à énergie positive et croissance verte (TEPCV) qui se traduit par le remplacement des luminaires énergivores lampes fluorescentes par des lampes basses consommation (type luminaire à leds) soit près de 8 000 à aujourd'hui.

Le SIEEEN pour être en capacité de maîtriser au mieux les coûts de ces nouveaux équipements a passé directement un marché de fourniture de matériel dont a été attributaire Philips.

Ces nouvelles lampes connectées au réseau « transmettent » un certain nombre de données permettant en particulier de détecter les pannes à distance ce qui limite les coûts d'entretien.

Un nouveau barème SCEEP intégrant à la fois ce gain mais également les contraintes particulières qui pèsent sur les lampes les plus énergivores (arrêt de fabrication des sources) a été adopté en Comité syndical et mis en application au 1^{er} janvier 2018, ce barème reconduit à l'identique pour 2020, sera revu pour 2021 afin de mieux prendre en compte la réalité des coûts générés par la maintenance des différents types de sources.

Le SIEEEN a terminé le recensement complet de ces sources lumineuses et engagé une réflexion sur le parc de lampes énergivores qui demeure, en vue d'encourager les communes à prévoir rapidement leur remplacement dès 2021.

il conviendra peut-être de prévoir, avec le nouveau barème de maintenance, en complément, sur ces opérations ciblées de réduction de consommations et des appels de puissance sur le réseau, une participation majorée du SIEEEN sur les autres types de sources, vieillissantes et exigeantes en terme de maintenance pour aider et inciter les communes à plus de sobriété énergétique.

Les dépenses d'investissement prévues en 2021, en hausse par rapport à 2020, intègrent cette volonté de poursuivre, au-delà des opérations TEPCV, le renouvellement de ces installations d'éclairage public énergivores qui subsistent sur le territoire géré par le SIEEEN (292 collectivités dont 288 communes ayant transféré au SIEEEN la compétence éclairage public) et des programmes spécifiques sur la mise aux normes des armoires de commande, le remplacement des dernières horloges électro-mécaniques et le passage en

réseau séparé de l'éclairage public ouvrant la possibilité à d'autres usages à moindre coût qui se développent en priorité sur les communes urbaines.

Pour rappel, les achats groupés de décorations lumineuses ont été interrompus en 2019.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Travaux d'éclairage public	Dépenses	1 156 289 €	835 520 €	756 000 €	767 600 €
	Recettes	666 273 €	776 931 €	369 800 €	359 000 €
Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'EP (PREGEP)	Dépenses	3 448 389 €	2 604 954 €	2 319 500 €	2 918 400 €
	Recettes	2 226 632 €	2 439 208 €	1 185 000 €	1 313 000 €
Décorations lumineuses	Dépenses	15 477 €	0 €	0 €	0 €
	Recettes	12 800 €	6 196 €	0 €	0 €
TOTAL		4 620 155 €	3 440 474 €	3 075 500 €	3 686 000 €
		2 905 705 €	3 222 335 €	1 554 800 €	1 672 000 €



2. LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION

Les coûts de maintenance vont être pour 2021, redéfinis dans un nouveau barème qui, notamment, intègre à la fois les économies de maintenance et d'entretien générées par les lampes à Led connectées, ainsi que les surcoûts occasionnés par les lampes énergivores dont la fabrication des sources est désormais arrêtée, et les installations de lampes dites « ouvertes » qui imposent une fréquence d'entretien plus grande, car plus sensibles à la pollution et aux insectes.

En 2020, un véhicule nacelle a été remplacé pour un montant de 144 000 € et deux autres devraient suivre sur 2021 et 2022.

Au final, le coût global de ce service de maintenance devra, pour 2021 se stabiliser en euros courant. Cet objectif est traduit dans le ROB... notre volonté est même de baisser durablement à terme, les coûts du service de maintenance SCEEP. Cela passe par une réduction des effectifs (non remplacement de départ à la retraite) et par une diversification et un renforcement des activités accessoires (entretien des centrales photovoltaïques, et maintenance de premier niveau des bornes de recharge des véhicules électriques).

Pour 2021, il conviendra cependant de continuer à donner au SCEEP les moyens, sous forme de matériel à remplacer, horloges astronomiques et nouveau camion nacelle notamment, de maîtriser, pour l'avenir, durablement le coût de la maintenance.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Exploitation / Investissement	Dépenses	1 186 377 €	1 075 402 €	1 003 937 €	1 404 573 €	1 406 900 €
	Recettes	1 283 535 €	1 316 412 €	1 325 043 €	1 279 566 €	1 248 300 €
Achat énergie	Dépenses	1 835 935 €	1 920 453 €	1 339 882 €	2 000 000 €	2 000 000 €
	Recettes	1 927 612 €	1 920 906 €	1 339 462 €	2 000 000 €	2 000 000 €
TOTAL	Dépenses	3 022 312 €	2 995 855 €	2 343 819 €	3 404 573 €	3 406 900 €
	Recettes	3 211 147 €	3 237 318 €	2 664 505 €	3 279 566 €	3 248 300 €

Depuis 2012, le Syndicat acquitte directement les factures d'énergie électrique liées aux consommations de l'éclairage public des collectivités qui lui ont transféré l'exercice de la compétence éclairage public. Le transfert comptable ainsi que celui des contrats de fourniture, jusque-là chez EDF, a été échelonné sur plusieurs années et n'est arrivé à son terme qu'en 2016.

Après 2 années de fournitures par ENGIE, qui avait pour 2016 et 2017 consenti l'offre la plus avantageuse générant environ 90 000 € d'économie par an sur le tarif historique, TOTAL a repris la fourniture au 1^{er} janvier 2018 et ce jusqu'à fin 2019. Ce deuxième marché aura évité une dépense pour les communes de près de 187 000 € TTC en 2018 par rapport au tarif réglementé et une économie de 350 000 € TTC en 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020, et pour 3 années, EDF assure la fourniture d'énergie des points de livraison d'éclairage public. Pour l'année 2020, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé est estimée à 126 000 €. Le SIEEEN ne perçoit aucun frais de gestion pour la fourniture de l'énergie des réseaux d'éclairage public.

Avec la mise en œuvre du système de management de l'énergie, l'efficacité de notre contrôle des factures et de l'optimisation tarifaire des puissances électriques est renforcé.

B – LA RECHERCHE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

1. LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE (CEP)

Depuis 2014, le SIEEEN a créé la compétence statutaire « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » afin de poursuivre son action en matière d'Audit Energétique Global (AEG) commencée en 2005, et à laquelle ont souscrit 104 collectivités.

Aujourd'hui, on dénombre 20 collectivités sous un statut conventionnel pour une durée limitée (19 communes et 1 EPCI), et 85 collectivités ayant effectuées un transfert de compétence (80 communes et 4 EPCI). Le SIEEEN encourage aujourd'hui les communautés de communes à souscrire leur adhésion à cette compétence pour leur propre compte et celui de leurs communes membres, afin d'optimiser de la sorte le coût du service rendu. C'est ainsi que la communauté de communes du Sud Nivernais a rejoint en 2020 celle du Haut Nivernais Val d'Yonne.

L'activité du service est structurée autour de trois binômes, constitués d'un conseiller en énergie partagé et d'un chargé d'opérations, pour encourager les collectivités à mettre en œuvre les préconisations de travaux issus d'audits énergétiques préalables, et à les accompagner pour la mise en place d'un plan d'actions d'investissements pluriannuel.

Les conseillers en énergie partagé proposent également un accompagnement technique des collectivités pour le dépôt de leur dossier de demande de subvention, qu'il s'agisse pour elles de candidater au Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et/ou à la DETR, aux fonds européens, ou aux programmes de soutien Effilogis portés par la Région

Bourgogne Franche-Comté, ou l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics mis en place par le SIEEEN depuis 2015 et reconduit pour 3 ans.

Dans le cadre du suivi énergétique des collectivités, nous constituons et enrichissons une base de données qui retrace les évolutions des consommations énergétiques du patrimoine et de l'éclairage public des collectivités nivernaises, grâce à la solution logiciel Fullweb VERTUOZ, mise en service en avril 2019. Ce suivi permet d'établir des indicateurs énergétiques en territoire rural qui abonde le référentiel des données pour l'élaboration des PCAET.

La présentation des suivis énergétiques se poursuit avec les bilans annuels de consommation auprès des membres, ainsi que l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de réhabilitation et/ou de construction, en recherchant à optimiser les résultats en termes d'efficacité énergétique.

En 2020, le SIEEEN a relancé un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'études énergétiques bâtiments et études de faisabilité d'énergies renouvelables. Ce programme, soutenu par l'ADEME et la Région, vise à permettre aux collectivités n'ayant pas encore bénéficiées d'audits énergétiques sur leur patrimoine, d'établir un état des lieux dans le cadre de l'accompagnement CEP mais aussi d'aller plus loin avec des études de faisabilité pour encourager le développement de toutes les sources d'énergies renouvelables.

Une mission sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments complète aujourd'hui l'offre de service proposée aux collectivités dans le cadre de la compétence CEP. Les collectivités disposent ainsi d'un véritable **service énergétique mutualisé**.

En partenariat avec l'Ademe, il sera conduit, en 2021, une réflexion d'ensemble sur le patrimoine audité pour définir la faisabilité d'un outil mutualisable de télégestion qui permettrait de piloter à distance et de gérer des équipements énergétiques, thermiques, de vidéo-surveillance ou de sécurité. Cette réflexion est déjà engagée avec l'association ATMO BFC afin de référencer et de déployer des capteurs d'air ambiant dont les premières installations sont prévues en 2021.

Dans la perspective de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités locales, le SIEEEN, fort de sa connaissance du patrimoine audité, recherchera en partenariat avec la Banque des Territoires les moyens de participer à la mobilisation des fonds dédiés (3 milliards de prêt) et en particulier pour initier le dispositif de l'Intracting. Ce modèle économique vise à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui engendrent des économies d'énergie avec un temps de retour de 10 à 15 ans. Avec la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, les flux d'économie d'énergie sont comptabilisés et servent à rembourser les frais financiers et les avances remboursables qui ont été consenties pour constituer la dotation initiale servant à lancer les premières opérations. La Banque des Territoires assure le tiers financement et a fléché les syndicats d'énergie pour relayer ce dispositif en secteur rural. L'analyse et la réflexion a été lancée en 2020, pour une déclinaison opérationnelle via un montage de type convention de maîtrise d'ouvrage déléguée étendue au financement en 2021.

2. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Ces actions concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la baisse des consommations énergétiques afin de diminuer notre intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique).

Le SIEEEN s'emploie, depuis 2009, à organiser une démarche collective en élaborant un programme d'actions pour fixer le cadre de la mutualisation des CEE et leur valorisation au sein d'un fonds nivernais de l'énergie qui compte aujourd'hui 94 collectivités. Le SIEEEN rétrocède 70% du produit de la vente des CEE valorisés qui permet d'atténuer le coût des travaux.

Les 30 % restant sont affectés à la constitution d'un fond mutualisé qui permet de cofinancer des programmes de précarité énergétique, nos interventions en matière de planification énergétique et les actions de maîtrise de l'énergie.

En 2020, on observe un coût moyen situé entre 8 et 8,50 €/MWhcumac. Au regard du cours actuel, le SIEEEN est désormais en capacité de restituer rapidement le produit de leur valorisation aux collectivités.

Le SIEEEN massifie les CEE pour le compte des collectivités nivernaises et pour son propre compte (éclairage public). Il est ainsi en capacité d'effectuer plusieurs dépôts de dossier par an (1 fois par trimestre en moyenne), grâce à une action mutualisée et regroupée avec l'ensemble des syndicats d'énergie de la Région proposant ce service aux collectivités.

	Vente 2017	Vente 2018	Vente 2019	Vente 2020	Prévisions 2021
Part collectivités	190 649 €	35 165 €	409 915 €	33 742 €	58 800 €
Part éclairage public SIEEEN	456 435 €	131 430 €	1 764 162 €	68 932 €	134 243 €

En 2021, le SIEEEN poursuivra sa mission de collecte et de valorisation pour le compte de ses adhérents dans le cadre de la quatrième période. Il relancera une campagne d'adhésion afin de permettre aux collectivités de valoriser la performance de leurs travaux d'efficacité énergétique. Cette ressource est désormais significative pour constituer un élément du plan de financement de l'opération d'investissement comme cela avait été envisagé à l'origine.

Année	Dépôt (Mwh cumac)
2014	56 215 000
2015	41 312 000
2016	17 849 000
2017	9 880 942
2018	34 347 144
2019	359 323 253
2020 (en cours)	12 491 181
2021	22 000 000
Total général	553 418 520

3. L'ÉCO EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN SYNDICAT ÉCO EXEMPLAIRE

L'ambassadrice de l'énergie poursuit sa mission d'information, de mobilisation des agents afin qu'ils adaptent des gestes de réduction des déchets et des consommations. Ce mouvement collectif s'appuie sur un éco référent par service et les compétences internes en matière de numérique, économie circulaire et énergie. Les nouveaux agents sont accompagnés et amenés à découvrir les pratiques vertueuses mises en œuvre depuis quelques années. De plus, tout besoin identifié dans le fonctionnement logistique au sein du SIEEEN fait l'objet d'une analyse collective pour apporter des solutions souples, adaptables et réalistes.

Les investissements et travaux du Syndicat sont aussi pensés dans un esprit d'exemplarité. Toutes les améliorations possibles sont étudiées et font l'objet d'analyses comparatives.

Des fiches pratiques sont proposées aux agents pour faciliter l'utilisation d'équipements vertueux ainsi qu'une newsletter mensuelle sur des thèmes variés.

L'ambassadrice de l'énergie intervient aussi auprès des écoles dans le cadre du programme « Eco Loustics ».

Enfin, un bilan sur 10 ans de la démarche engagée en 2010 a été réalisé durant la période de confinement.

- 97% de papier administratif recyclé,
- Baisse de 28% des impressions (2015/2019),
- Baisse de 34% des consommations électriques (2017/2019).

Cette démarche et les résultats, via notre site extranet, ont vocation à être diffusées aux collectivités.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
CEP	Dépenses	254 811 €	280 702 €	497 337 €	307 810 €	313 000 €
	Recettes	156 825 €	186 425 €	843 337 €	164 276 €	176 000 €
ALEC	Dépenses	108 646 €	111 326 €	95 144 €	127 413 €	115 000 €
	Recettes	45 005 €	46 192 €	83 057 €	40 000 €	40 000 €
TOTAL	Dépenses	363 457 €	392 028 €	592 481 €	435 223 €	428 000 €
	Recettes	201 830 €	232 617 €	926 394 €	204 276 €	216 000 €

C - LA PRECARITE ENERGETIQUE

Le SIEEEN maintient les aides apportées à différents programmes (Fonds petits travaux FNAME, Fond de solidarité logement (FSL) et fonds d'avance sur les aides SACICAP).

La crise sanitaire a impacté la tenue des commissions, des visites à domicile, des animations. Afin de poursuivre un accompagnement nécessaire des nouvelles solutions ont été explorées : des commissions de décisions FNAME en visio conférence, des pré diagnostics réalisées par téléphone avec les ménages.

Par ailleurs, durant la période de confinement et par la suite le SIEEEN via son ambassadrice de l'énergie a contribué à relayer les informations sur les mesures sociales prises successivement par l'Etat, les fournisseurs d'énergie et divers organismes. Le Covid a ajouté des difficultés supplémentaires à celles pré existantes qu'alourdissent la crise économique.

Les visites ont repris en septembre. Celles-ci sont en partie subventionnées au travers d'un programme national CEE-SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de la demande d'énergie). Celui-ci s'arrêtant fin 2020, le SIEEEN a candidaté pour poursuivre en 2021 dernière année de la 4ème période des CEE. Enfin, l'achat d'ampoules leds distribuées lors des visites a permis de renouveler le kit économies d'énergie qui complète l'intervention du SIEEEN.

Le service s'est attaché, avec la référente Règlement général pour la protection des données (RGPD) du SIEEEN, à ce que la collecte de données dans le cadre de la mission d'accompagnement des ménages soit faite en conformité avec la réglementation.

La mise en œuvre des mesures du plan de relance national « MaPrimeRenov » pourrait faciliter la décision de travaux pour tous et en particulier des propriétaires bailleurs désormais éligibles aux aides au profit de leur locataire.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Fonctionnement	65 000 €	64 382 €	19 699 €	71 389 €	72 500 €
FSL	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
FNAME	30 000 €	30 000 €	0 €	60 000 €	30 000 €
SACICAP (Avances)	30 000 €	0 €	30 000 €	40 000 €	0 €
SLIME	2 461 €	1 025 €	0 €	5 000 €	7 500 €
TOTAL DEPENSES	157 461 €	125 407 €	79 699 €	206 389 €	140 000 €

D – L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE BATIMENT

1. L'APPROCHE GLOBALE ORIENTÉE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le service Patrimoine Energies continue de renforcer son offre globale en matière de services énergétiques avec de nouvelles missions :

- Conseils en énergie partagée,
- Maîtrise d'œuvre bâtiments,
- Coordination sécurité protection de la santé,
- Gestion patrimoniale,
- Etudes préalables pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique pour le compte de Nièvre Energies),
- Diagnostics accessibilité,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Qualité de l'air.

Par ailleurs, il est chargé d'animer et développer de nouveaux moyens d'action :

- APPEL A PROJET POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS :

L'objectif est de soutenir les collectivités locales, dans la réalisation de projets énergétiques performants, en mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000 € qui permet de retenir après sélection une dizaine de projets (montant maximum de l'aide attribuée de 50 000 € par projet et de 25 000 €/logement). Ces projets pour être éligibles doivent respecter des niveaux de performance énergétique et les collectivités devront, au préalable, adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie » ou bénéficier d'une convention AEG en cours.

De 2015 à 2019 ce programme a généré 9 712 000€ de travaux dont 10% ont été financés par le SIEEEN à hauteur de 974 000€ et dont le suivi énergétique confirme l'atteinte des économies d'énergie (BBC rénovation) et les objectifs de diminution des factures d'énergie.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Appel à projet	Dépenses	97 460 €	180 677 €	154 641 €	400 000 €	400 000 €
	Recettes	97 460 €	180 677 €	154 641 €	400 000 €	400 000 €

- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'ISOLATION EN COMBLES PERDUS :

En 2017, le SIEEEN a souhaité renforcer sa politique en faveur des actions de maîtrise de l'énergie en proposant l'organisation d'un groupement d'isolation des combles et toitures. Cette opération s'inscrit dans le chantier N° 4 de la stratégie énergétique départementale, ayant pour intitulé « Atteindre l'exemplarité énergétique sur le patrimoine public ». Elle vise à élargir les capacités de mutualisation d'achat sur les matériaux de rénovation » et doit permettre de réaliser des économies d'énergie avec une massification des travaux.

Après un premier sondage, 50 collectivités se sont déclarées être intéressées par cette démarche, représentant 133 bâtiments et une surface de 46 000 m², avec des configurations de travaux variés (isolation de toit terrasse, rampants et combles perdus). En 2019, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à l'identification des travaux par une visite de chaque site, afin de relever les contraintes techniques et de mise en œuvre de l'isolant sur les bâtiments recensés. Suite à ces visites et aux contraintes identifiées, il a finalement été décidé de ne cibler que les travaux d'isolation de plancher en combles perdus et d'exclure les travaux d'isolation de rampants et de toiture terrasse. De fait, cette décision a considérablement réduit le périmètre du groupement.

En 2020, suite à la production d'un diagnostic technique détaillé, seulement 11 communes nivernaises ont déclaré poursuivre cette opération d'isolation des combles soit une surface enregistrée d'environ 4 000 m² répartie sur 21 bâtiments publics.

Une consultation des entreprises a été lancée cette été pour aboutir au choix d'un prestataire dont les premières interventions sont prévues début 2021. La solution en matériau bio sourcé a été privilégié via de la ouate de cellulose.

Le coût de cette opération est estimé à 105.000 € dont 11 000 € de diagnostic amiante avant travaux qui sera financée de la façon suivante :

- 80% du montant HT des travaux en apport de subventions du SIEEEN et de la DSIL,
- 20% restant + TVA à la charge des collectivités

Le montant des diagnostics amiante avant travaux sera intégralement à la charge des collectivités.

		Prévisions 2021
COCON 58	Dépenses	105 000 €
	Recettes	105 000 €
	<i>Financement SIEEEN</i>	<i>77 000 €</i>
	<i>Facturation collectivités</i>	<i>28 000 €</i>

Un nouveau programme sera lancé en 2021 en s'adressant en priorité aux communes déjà diagnostiquées.

2. DU CONSEIL PRÉALABLE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Spécialisé dans la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics, le service s'emploie à répondre aux consultations des collectivités en spécifiant dans son offre la dimension énergétique (installations de chauffage et d'éclairage plus performants, travaux d'isolation thermique, gestion des fluides, emploi d'éco-matériaux) dans une approche coût global et en apportant un conseil à l'exploitation des ouvrages à l'issue de leur réception.

Après plusieurs années (2013/2017) de forte contraction des commandes de la part des collectivités (contraintes budgétaires, opérations différées en absence des financements escomptés, installation des nouvelles équipes, redéfinition de la carte des compétences avec les fusions de communautés de communes) entraînant une baisse significative du

nombre de saisines, nous observons, ces dernières années, une stagnation des consultations de la part des collectivités.

Par ailleurs la demande interne, pour instruire les dossiers des différents services (déchets ménagers et régie de chaleur), a significativement augmenté permettant ainsi de maintenir l'activité du service Patrimoine et Energies.

Fin 2020, le service aura réceptionné 9 opérations pour un montant de travaux de 1 952 609 €.

Avec un nombre de 12 saisines à ce jour et compte tenu des études en cours, l'activité prévisionnelle pour 2021 restera soutenue du fait d'une demande interne. Nous escomptons avec une démarche auprès des communautés de communes relancer cette activité d'ingénierie qui dispose de par les mesures d'accompagnement précités constitue une réelle plus-value pour les collectivités.

La sécurité des personnes et la bonne gestion des déchets de chantier (inscription dans une démarche d'éco-exemplarité) constituent des préoccupations importantes des personnels et plus spécifiquement des coordonnateurs sécurité et protection de la santé dont l'activité est quasi exclusive des dossiers conduits en maîtrise d'œuvre.

Les missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme pour les collectivités qui en expriment le besoin demeurent des activités accessoires. En 2021, dans le cadre du programme Effilogis BBC Rénovation, le service va poursuivre son action en partenariat avec l'Ademe et la Région à animer celui-ci afin de mieux mobiliser les aides et accroître le dépôt des dossiers en Nièvre.

Il demeure que les opérations ont un aboutissement qui est beaucoup plus long que par le passé. Elles font l'objet de mise en chantier par tranches techniques et financières successives qui complexifie la planification et la réalisation et occasionne des frais d'études et des suivis de chantier supplémentaires.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Patrimoine & Energies	Dépenses	332 006 €	448 008 €	417 611 €	422 019 €	435 000 €
	Recettes	214 213 €	382 245 €	360 488 €	366 789 €	412 900 €

LES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE AU SERVICE DE LA DEMATERIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'activité du SITEC comprend les activités : cartographie-informatique articulées autour de deux axes :

- les missions externes en direction des collectivités avec la mise en œuvre depuis 2016 des nouvelles modalités d'intervention statutaire rassemblées dans le « Pack Service » et la poursuite des actions contractualisées,
- les missions internes relatives au système d'information territorial du syndicat avec la mise en place du schéma directeur des services informatique (SDSI) et du système d'informations géographiques (SIG).

L'activité, en 2020, a été marquée par une quatrième phase de déploiement du Pack Services sur la base d'un rythme annuel de 50 adhésions, un accroissement de la dématérialisation des flux comptables avec la consolidation de Chorus Pro. Le tout exige une forte mobilisation des agents en hotline dont le traitement des interventions se complexifie et par des interventions sur site... rendues parfois nécessaires générant un flot d'appel de plus de 8 000 appels traités à ce jour en 2020.

Dans le domaine de l'information géographique le fait marquant en 2020 aura été la consolidation et la stabilisation de la suite logiciel GeoSiseen déployée au sein de la quasi totalité des collectivités du territoire (plus de 300 collectivités pour 783 comptes utilisateurs) et qui aura largement mobilisé l'équipe de géomaticiens.

A – L'INFORMATIQUE DE GESTION

1. GESTION DU PARC INFORMATIQUE

Le Pack Services se renforce pour s'adapter et enrichir notre offre numérique aux collectivités. Il modifie nos modalités d'intervention en érigeant cette mutualisation de moyens en compétence statutaire qui comprend deux volets :

- un volet de base : « le Pack services » qui recouvre la mise à disposition des logiciels de gestion et le SIG, la formation, l'assistance et l'administration électronique,
- un volet optionnel : télé services, bureau virtuel, espace numérique de travail, application relative à l'urbanisme et outils métiers.

Les équipes du SITEC sont chargées de présenter ce nouveau service aux collectivités avec sa formule d'adhésion. Ces dernières étant cependant libres de demeurer sous le régime des prestations assujetties à la TVA. Cette démarche fait l'objet préalablement d'un audit du système informatique.

En 2020, environ 30 collectivités auront adhéré au Pack services eu égard à la période de confinement. Au terme de l'exercice ce sont plus de 200 collectivités qui auront migré conformément à notre plan de déploiement. Pour 2021, la poursuite du rythme des adhésions est une priorité, à noter également que le SIEEEN est désormais en mesure d'accueillir les communes disposant de l'éditeur Segilog, plus d'un quart de ces communes nous ont rejoints depuis 2018 au terme de leurs engagements de 3 ans auprès de Ségilog et ce, suite à la signature du partenariat entre le Siseen et Berger Levrault.

La poursuite des actions traditionnelles constituera toujours le cœur de l'activité en bases de 2021 :

- informatique de gestion des collectivités,
- gestion du parc machines de 1287 unités (dont 29 serveurs),
- gestion de la hotline,
- rééquipement des sites et intervention sur site,
- formation et assistance des personnels,

L'ensemble de ces prestations permet d'apporter un service mutualisé et de proximité reconnu pour son professionnalisme.

L'acquisition des matériels pour le compte des collectivités progresse nettement avec la mise en œuvre du Pack services qui est l'occasion pour les collectivités de procéder au renouvellement de leur matériel (plus d'une centaine d'équipements annuels).

L'assistance de premier niveau aux logiciels de gestion financière est assurée pour le compte des éditeurs JVS Mairistem et Berger Levrault (BL) auprès de 266 collectivités avec l'intégration de la gamme Segilog - BL (36 collectivités).

Le service gère l'informatique et le renouvellement des équipements des écoles du cycle primaire (50 adhérents) et la maintenance des matériels. Il peut à cette occasion aider les collectivités à s'équiper d'espaces numériques de travail (ENT) qui consiste à mettre à disposition, un ensemble de services numériques : communication, information, vie scolaire, production pédagogique, auprès de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles.

A l'occasion de la crise du Covid, le service a déployé des moyens de télétravail dans plus de 70 collectivités soit près de 300 utilisateurs.

2. POURSUITE DE LA DÉMATÉRIALISATION

L'année 2020 a connu de nouvelles opérations majeures :

- Le répertoire électoral unique (REU) a été finalisé pour les élections municipales 2020 ;
- La mise à disposition d'un moyen de paiement en ligne pour les usagers ;
- La déclaration sociale nominative (DSN), devenue mensuelle et qui remplace peu à peu la déclaration annuelle des données sociales (DADS) :
 - o 2020 : Les collectivités les plus importantes en termes d'habitants et certains EPCI,
 - o 2021 : Les communautés de communes et les collectivités de plus de 100 agents,
 - o 2022 : tous les autres employeurs.

Le SIEEEN a prévu d'aider les collectivités afin qu'elles intègrent la déclaration sociale nominative dès 2020.

La solution hébergée de sauvegarde à distance continue de fidéliser de nouveaux membres (+ de 147 adhérents). Le SIEEEN a investi respectivement dans chacun des data centers associés à nos éditeurs (JVS - Berger Levrault) permettant ainsi un hébergement et une sécurisation des données des collectivités adhérentes.

Le service a engagé une démarche interne d'Open data (production par la collectivité de données dites ouvertes : information publique brute ayant vocation à être librement accessible et réutilisable - ex : les données budgétaires, données financières, données patrimoniales...). L'accompagnement de notre démarche via une AMO a débuté en 2019 et s'est poursuivie, en 2020, avec les premières publications de jeux de données : délibération et données énergétiques.

Le SITEC est associé aux études de préfiguration d'un data center au périmètre de l'Agglomération de Nevers, avec le Conseil départemental et la ville de Nevers. La définition et le modèle économique sont en cours d'arbitrage ainsi qu'une recherche de partenaires publics/privés.

Le SITEC, au sein de l'Association Déclic (réseau d'échange d'information dans le domaine du numérique) et du groupe de travail MIEA (structures de mutualisation informatique et de l'e-administration) auprès de la FNCCR, participe à l'émergence de solutions techniques mutualisées, ouvertes au plus grand nombre et à moindre coût pour nos collectivités.

La FNCCR a créé un groupe de travail sur la cybersécurité, auquel le SIEEEN participe. Il se poursuivra en 2021.

3. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

Commencé en 2015, le déploiement du premier schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) s'achève en cours d'année. Il avait pour objectif de définir et finaliser les besoins informatiques et leur évolution en interne. Le programme d'action a été établi sur 6 ans (2015/2020).

Les sujets déployés en 2020 ont été les suivants :

- la gestion de la relation collectivités (exécution du marché),
- l'unification de l'authentification,
- la sécurisation du système d'information (serveurs, firewalls, baie de stockage),
- la refonte du site internet et de l'extranet (intranet en cours),
- la solution de suivi des opérations de travaux et rénovations (actions 2019-2020),
- le lancement d'un marché lié à la messagerie et à l'agenda,
- l'extension à d'autres services du SIEEEN du logiciel de suivi de procédures (Wiki),
- l'évolution des logiciels de gestion des ressources humaines et des finances pour bénéficier des dernières évolutions technologiques, notamment le « full web »,
- le déploiement des logiciels de gestion des sites des déchets ménagers.

Le bilan a été présenté en 2020 et il a été décidé de lancer un nouveau SDSI élargi cette fois aux collectivités en s'associant les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Pour 2021, est prévu :

- la finalisation de la relation collectivités,
- la refonte de l'intranet,
- la généralisation de l'offre d'une messagerie et d'un agenda pour les collectivités,
- la poursuite du déploiement des logiciels de gestion des sites des déchets ménagers,
- la mise en œuvre de la solution de messagerie et d'agenda,
- la poursuite de l'intégration de nos logiciels au système d'identification unique,
- l'étude des référentiels de cybersécurité et les actions à mener,
- la finalisation de la solution de suivi des opérations.

4. TÉLÉPHONIE ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Via le développement des échanges dématérialisés, les logiciels de prise de main à distance, le service participe activement à la réduction des échanges sur supports papiers et à l'optimisation de ces interventions sur site améliorant de la sorte son bilan carbone.

Le SIEEEN bénéficie du « zéro papier » pour l'ensemble de la chaîne de traitement de la commande publique : demande d'achat, publication des marchés publics, réception des offres, validation des bons de commande, enregistrement comptable, transmission aux fournisseurs, réception des factures, validation du service fait, transmission des flux à la trésorerie. Il en est de même pour la chaîne de comptabilité.

Concernant la téléphonie, nous poursuivrons l'évolution de la téléphonie fixe du SIEEEN, débutée en 2020, pour anticiper la fin annoncée du réseau téléphonique commuté (RTC), qui sera remplacé par des lignes uniquement numériques.

En 2021, la réflexion autour des objets connectés ou l'internet des objets (organe de commandes de nos chaufferies, monitoring des centrales photovoltaïques, plate-forme de gestion des foyers et des commandes d'éclairage public, supervision des bornes de recharge) sera poursuivie pour valoriser et optimiser les usages via des organes de télégestion communicants (intervention à distance, télé relève des compteurs calorifiques, remontées de données en temps réel...). Les maturités technologiques des systèmes, la qualité des infrastructures exigent une expertise accrue qui nécessite une mise à plat des systèmes proposés afin de dégager la/les solutions techniques adaptées à nos usages et à nos infrastructures. Le SITEC soutiendra les services qui bénéficieront de ces nouvelles technologies et s'attachera les services d'un chargé de mission pour conduire ce projet.

Une étude et des tests sur les outils de visioconférence et d'outils collaboratifs, en 2020, lors du Covid vont permettre au SIEEEN de proposer une offre de services pour ses adhérents.

Il est à souhaiter que pour l'ensemble des services ainsi numérisés la couverture du territoire en fibre optique soit atteinte rapidement sans quoi il est impossible de les diffuser et que nous assistions à une fracture numérique selon la présence ou non de cet équipement.

B – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DE LA CARTOGRAPHIE

1. L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Installée en 2015, puis progressivement déployée avec la migration des données en 2016/2017, la solution Héméra de gestion du patrimoine de l'éclairage public est désormais opérationnelle. Elle assure une totale mobilité aux équipes du Scep via des tablettes numériques qui permettent une mise à jour en temps réel du réseau et une dématérialisation des déclarations de panne, des fiches d'intervention. Les dernières fonctionnalités : gestion des stocks, application pour les études et le suivi énergétique sont en cours de validation technique.

Elle a été associée à une intégration de l'ensemble des données numérisées des réseaux d'éclairage public.

Les derniers levés des réseaux des communes en prestation (2 400 foyers) seront terminés en cette fin d'année mettant un terme à un chantier de levé et de numérisation des réseaux d'éclairage public commencé voilà plus de dix ans et de disposer d'une base de données exhaustive.

Le programme de géo détection des réseaux souterrain d'éclairage public s'est poursuivi en 2020 au rythme d'une dépense de 100 000 €/an.

Le service a intégré tout le dispositif du guichet unique et l'encadrement réglementaire des travaux à proximité des réseaux instauré par la loi du 12 juillet 2012 pour nos activités propres. Il propose également à nos collectivités de nouvelles prestations pour répondre aux besoins liés aux exigences des DT-DICT.

Le système d'information géographique « Ptolémé » qui a été remplacé par une nouvelle solution technique de type WebSig GéoSieeen, est actuellement en production auprès des collectivités (communauté de communes et communes) soit 783 comptes utilisateurs.

Cette solution sera progressivement complétée par l'adjonction de modules complémentaires sur 2021 tels que la :

- Gestion de la voirie,
- Gestion du service public assainissement non collectif (Spanc),
- Gestion de cimetières,
-

Aux fonctionnalités métiers du SIEEEN seront également déployées des applications thématiques selon la demande des adhérents. Ainsi, l'Agence Technique Départementale (ATD) et plusieurs autres collectivités bénéficient-ils aujourd'hui du module relatif à l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS).

Le service poursuit l'intégration des données cadastrales actualisées, des documents d'urbanisme et incorpore à la base des nouvelles données produites par les services de l'Etat ou les collectivités (sites micro hydrauliques, ZAE, ...).

2. LA NUMÉRISATION DES DONNÉES DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Depuis, 2017, les statuts du SIEEEN lui permette d'exercer, au profit des communes et intercommunalités qui lui en transféreront la compétence, l'exercice « d'autorité locale compétente » pour la mise en place d'un PCRS départemental.

En parallèle, et, avec le concours d'un cabinet juridique spécialisé, une réflexion a été menée, intégrant, au plan national, ENEDIS, GRDF et la FNCCR, et, au plan local, Nevers Agglomération, le Conseil Départemental et Nièvre Numérique pour définir un cadre juridique adapté assurant les droits des partenaires à un financement équilibré et à la pérennité du projet.

Au final et sur les bases des réflexions, ceux-ci ont convenu que la structure adaptée à un tel projet était un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui dans un premier temps regrouperait les opérateurs de réseaux sensibles ENEDIS (réseau de distribution d'électricité), le SIEEEN (réseau d'éclairage public) et pourrait ensuite accueillir d'autres membres intéressés tels que Nevers Agglomération, le Conseil Départemental, Nièvre Numérique, les fermiers en matière de distribution d'eau ou encore Orange.

L'élaboration des documents constitutifs du GIP PCRS (statuts, règlement intérieur, budget prévisionnel pluriannuel) a nécessité de nombreuses réunions locales et nationales tout au long des 2019 et 2020 et permet aujourd'hui d'aboutir à un projet de GIP, qui, s'il est adopté prochainement par les 2 membres fondateurs SIEEEN, ENEDIS ainsi que par les services de la Préfecture, pourra, dès le dernier trimestre 2020, déboucher sur la passation des premiers marchés, par le GIP, pour la constitution du PCRS départemental.

Dans le prolongement du dispositif DT/DICT, la réglementation a défini un cadre pour contrôler les compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le Sitec a habilité un de ses agents pour délivrer l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) valable 5 ans. Cette personne a formé, à ce jour, plusieurs dizaines d'agents des collectivités territoriales nivernaises et continue de dispenser cette formation pour les agents concernés (conception/études, réalisation des travaux et exploitants).

3. LA TOPOGRAPHIE

L'activité SIG est complétée par des relevés topographiques pour les besoins internes des services. Les prestations topographiques comprennent également la numérisation des cimetières qui en 2020 et 2021 seront réalisés en interne eu égard au recrutement complémentaire d'un technicien.

D'autre part, fort des bases de données acquises ou en cours de constitution, le SITEC pourrait en 2021 prendre l'initiative de créer et d'animer un atelier cartographique dont

l'objet sera de produire des cartes thématiques à la demande des collectivités et en particulier des EPCI.

De même pour faire évoluer notre plate-forme SIG, il est envisagé de créer un Club des utilisateurs pour échanger sur les bonnes pratiques, recenser les besoins nouveaux et suivre leur développement.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
TIC	Dépenses	457 919 €	252 227 €	167 847 €	134 574 €	122 200 €
	Recettes	330 494 €	223 357 €	145 452 €	126 700 €	135 400 €
Pack Services	Dépenses	316 €	240 454 €	491 900 €	622 433 €	677 000 €
	Recettes	17 000 €	163 942 €	434 567 €	591 500 €	720 000 €
CARTO	Dépenses	274 430 €	227 947 €	209 443 €	224 328 €	195 000 €
	Recettes	132 222 €	178 207 €	196 748 €	152 471 €	153 200 €

TOTAL	Dépenses	732 665 €	720 628 €	869 190 €	981 335 €	994 200 €
	Recettes	479 716 €	565 506 €	776 767 €	870 671 €	1 008 600 €

INVESTISSEMENT		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Informatique communale	Dépenses	124 947 €	82 337 €	84 008 €	100 000 €	100 000 €
	Recettes	128 351 €	90 181 €	81 453 €	100 000 €	100 000 €
Pack Services	Dépenses	72 808 €	169 030 €	286 700 €	310 000 €	300 000 €
	Recettes	0 €	14 498 €	48 518 €	110 000 €	150 000 €

TOTAL	Dépenses	197 755 €	251 367 €	370 708 €	410 000 €	400 000 €
	Recettes	128 351 €	104 679 €	129 971 €	210 000 €	250 000 €

LES MOYENS OPERATIONNELS DE L'INSTITUTION

La mise en œuvre des politiques précédemment évoquées met en exergue, la nécessité pour le syndicat de rechercher les complémentarités entre services en renforçant leur transversalité et leur synergie afin d'améliorer le niveau de service dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Par moyens généraux, il faut entendre tout ce qui n'a pas été pris en compte directement dans le financement des domaines d'intervention du SIEEEN précités. Cela regroupe : la gestion des instances, la direction générale, la comptabilité et les finances, les ressources humaines, la commande publique, la communication, la sécurité, le RGPD et le fonctionnement du secrétariat général.

Les coûts relatifs aux moyens généraux ont vocation à être, in fine, répartis entre les différents domaines d'activités et, rattachés à leur budget respectif dans le cadre du plan de compte analytique à ce jour adopté.

A – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2020, le bloc communal a enregistré une hausse de 1,5% des frais de personnel similaire à 2019.

Le point d'indice est gelé, la diminution du recours aux contrats aidés depuis leur transformation en parcours emploi compétence (PEC) et le moindre effet des mesures du protocole parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) ont joué un rôle ralentisseur.

Toutefois la crise aura un impact non négligeable sur la masse salariale avec le maintien des salaires avec le mécanisme d'autorisation spéciale d'absence se cumulant avec la rémunération de personnels de remplacement ou de substitution. Des économies seront cependant réalisées avec le non renouvellement de contrats et des frais de déplacements de formation en très nette baisse.

Depuis 2019, on observe un recul des effectifs des collectivités avec la sortie des contrats aidés. En 2021, les perspectives de recrutement sont revues à la hausse après un tassement observé sur la période 2015 à 2020.

- LES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Quatre postes ont été créés en 2020 correspondent à des créations inscrites au tableau des effectifs.

En 2020, treize postes ont été occupés par des personnels occasionnels pour faire face à des besoins saisonnier ou ponctuel. Les effectifs salariés du SIEEEN comptent cent douze agents au tableau des effectifs y compris les contrats occasionnels.

Le Syndicat a transformé les emplois relevant du dispositif des contrats d'avenir en celui des parcours emploi et compétence (sept postes) afin de permettre à des jeunes et des seniors particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de qualification, de pouvoir s'insérer dans un dispositif de professionnalisation.

Toutefois, en raison des conditions requises et d'un système compliqué de mise en œuvre, le syndicat a renoncé à ce stade à recourir à pourvoir ces postes. Nous attendrons les prochaines mesures d'assouplissement annoncées pour pourvoir ses postes si le besoin est toujours avéré.

Lors de la passation des marchés de travaux réseaux ER/EP, puis des réseaux de chaleur a été incluse une clause sociale visant l'intégration de public en difficulté dans leur recherche d'emploi, auprès des entreprises attributaires.

Près de 10 000 heures ont ainsi été réalisées par plusieurs salariés (24) au travers des clauses d'insertion de ces marchés en 2019. Nous escomptions être sur la même

perspective en 2020, mais avec le Covid 19 nous constatons une très nette baisse des heures ainsi effectuées (5 017) au 1^{er} novembre représentant 18 salariés. Nous reconduisons ce dispositif en 2021 avec pour objectif de 25 salariés (8 000 heures).

Dans le cadre de notre gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, il convient d'envisager renforcer plusieurs domaines de compétence en ayant recours à des chargés de mission ou de projet (3/4) pour renforcer nos expertises : conseiller DPO (déploiement de l'action mutualisée) - téléphonie et l'internet des objets - ingénierie air/carbone - ingénierie gaz/méthanisation - économiste de flux/ingénierie financière.

Dans l'hypothèse de la création d'un poste, celle-ci repose sur le principe que tout emploi nouveau doit être financé par les recettes nouvelles générées précisément par le développement de l'activité ou par des dotations allouées ou en partie compensée par les aides accordés pour soutenir l'emploi (ex : conseiller en énergie avec le programme ACTE) ou en dernier ressort par des réaffectations de postes suite à des départs (deux départs en retraite en 2021).

Nous poursuivons l'intégration des agents contractuels en leur offrant une préparation au concours pour tendre à résorber l'emploi sous contrat (3 stagiaires et 2 titulaires en 2020).

Les emplois en 2020 se répartissent ainsi :

- 56 titulaires (55 en 2019),
- 43 contractuels (37 en 2019),
- 3 apprentis (7 postes ouverts),

La formation en alternance et l'accueil de stagiaires continuent d'être encouragés pour faciliter l'accès à la professionnalisation des jeunes, l'échange et la transmission des savoirs avec les personnels.

L'effort de formation initiale et continue au cours de la vie professionnelle est également soutenu avec la création du compte personnel de formation (CPF).

L'évolution des effectifs globaux rémunérés par catégorie est la suivante de 2015/2020 hors emploi occasionnel :

Type	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Départ en retraite	1	1	0	1	2	2
Effectif titulaire A au 31/12	6	6	8	5	5	6
Effectif titulaire B au 31/12	11	11	16	12	13	11
Effectif titulaire C au 31/12	40	41	44	44	37	39
Total titulaire	57	58	68	61	55	56
Effectif contractuel A au 31/12	3	3	7	8	9	14
Effectif contractuel B au 31/12	9	8	14	15	15	17
Effectif contractuel C au 31/12	20	15	17	16	13	12
Total contractuel	32	26	38	39	37	43
Total général	89	84	106	100	92	99

La durée légale de travail des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération du comité syndical en date du 23 juin 2001 l'aménagement du temps de travail est de 37h30 en contrepartie de jour de RTT suivant le Protocole d'accord ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) en vigueur dans les services du SIEEEN.

En 2020 dernière année d'expérimentation, deux agents ont eu recours au télétravail. Lors de la crise sanitaire et de la période du confinement qui s'en est suivi, le SIEEEN a testé à

grande échelle le télétravail avec 68 télétravailleurs. Il aura, en 2021, à définir les nouvelles règles du télétravail auquel pourraient aspirer d'autres agents.

- Les avantages en nature

A ce titre, le SIEEEN en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents pour les seules mutuelles agréées soit 42 agents en Garantie maintien de salaire (GMS) (3 728 €/an) et 67 agents en santé (12 685 €/an).

En matière de transport ont été budgétisés (véhicules de fonction, de service et contribution transports) 24 000 € par an.

S'agissant de la restauration, le SIEEEN attribue des titres de repas à ses agents lesquels représentent un coût stable sur les exercices considérés :

Titres de repas							
	2015	2016	2017	2018	2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Part salariale	45 133 €	45 045 €	43 641 €	45 242 €	47 616 €	46 400 €	48 000 €
Part employeur	67 700 €	67 568 €	65 460 €	67 864 €	71 425 €	69 600 €	72 000 €
TOTAL	112 833 €	112 613 €	109 101 €	113 106 €	119 041 €	116 000 €	120 000 €

En 2020, l'adhésion au CNAS sur un effectif prévisionnel de 114 agents (dont 11 retraités) s'est élevée à 23 000 €. La subvention à l'Amicale a été réduite en conséquence afin de tenir compte des prestations désormais couvertes par le CNAS à hauteur de 8 000 €.

- Prévisions charges de personnels

L'évolution des charges de personnels soit la rémunération brute plus les charges patronales sur les 5 dernières années tous services confondus est la suivante :

MASSE SALARIALE					
	2017	2018	2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Titulaires	2 599 458 €	2 622 605 €	2 610 217 €	2 648 000 €	2 565 000 €
Contractuels	1 098 536 €	1 254 845 €	1 432 256 €	1 708 000 €	2 017 000 €
TOTAL	3 697 994 €	3 877 450 €	4 042 473 €	4 356 000 €	4 582 000 €

En 2019, le coût de la masse salariale par habitant (207 182 hab. population municipale) est de 19,51€/hab contre 18,01€/hab en 2018). Notre progression des charges de personnel au cours de ces 3 dernières années est de 11% (création du service transition énergétique et climat, consolidation des effectifs de plusieurs : service SITEC, Régie de chaleur).

Il n'est pas prévu de réévaluation du régime indemnitaire en 2021 sauf à reconsidérer les situations individuelles suites aux entretiens d'évaluation professionnelle et à généraliser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui a été élargi en 2020 au cadre d'emplois des techniciens.

Avec la prise en compte du glissement, vieillesse, technicité (GVT) et sur la base du périmètre prévisionnel des effectifs énoncé ci-dessus, la proposition de hausse est fixée à 1.2% hors recrutement.

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également les « dépenses périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces des offres d'emploi, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité...).

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Masse salariale	3 643 942 €	3 855 143 €	4 042 473 €	4 356 000 €	4 582 000 €
Formation	63 982 €	85 482 €	57 963 €	90 000 €	60 000 €
Actions sociales	148 357 €	154 483 €	160 813 €	163 412 €	167 500 €
Autres	6 576 €	16 715 €	10 101 €	3 600 €	10 000 €
TOTAL	3 862 857 €	4 111 823 €	4 271 350 €	4 613 012 €	4 819 500 €

B – LES MOYENS DE LA LOGISTIQUE DES SERVICES

1. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services devraient progresser sur la base des consommations de crédits constatées au cours du présent exercice. Cette évolution par rapport aux crédits 2020 comprend :

- Budget Principal Energies : audits énergétiques (+40k€), frais liés à la Covid (+30k€), maintenance logiciel Pack Services (+10k€), l'expertise concession (-70k€), les reversement subvention pré-diagnostics énergétique (-25k€),
- Budget Déchets Ménagers : hausse de 0.6% des prestations de transfert, traitement et tri des déchets ménagers,
- Budget Régie de Chaleur : hausse du volume de combustible,
- Autres : Les études RT2012, simulation thermie dynamique et analyse approvisionnement énergétique (+16k€), le reversement de la part collectivités de la vente des CEE (-40k€).

Au total, il est proposé une hausse de 0,3% par rapport aux crédits 2020.

Un tel objectif exigera, malgré tout, beaucoup de vigilance sur le suivi des états de consommation par les services (mise en ligne en temps réel) afin d'assurer la maîtrise de nos frais d'exploitation.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
BPE	3 240 572 €	3 478 526 €	3 109 847 €	3 865 361 €	3 850 000 €
DM	6 075 913 €	6 112 617 €	6 269 071 €	5 917 325 €	5 950 000 €
RRC	325 703 €	519 933 €	521 737 €	637 000 €	686 000 €
Autres *	326 292 €	197 071 €	551 194 €	206 025 €	172 000 €

TOTAL	9 968 480 €	10 308 147 €	10 451 849 €	10 625 711 €	10 658 000 €
--------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

*Uniquement le Budget Prestations à compter de 2018

2. LES INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES

Hors programme d'investissement propre aux activités statutaires vu précédemment, les crédits dits de logistique sont essentiellement consacrés aux besoins des services.

En 2021, la mise en œuvre du SDSI se poursuit :

- 287 300 € dans les logiciels (transition énergétique avec une suite logicielle comprenant un cadastre solaire, la précarité énergétique, la gestion énergétique du patrimoine et des réseaux [éligible au FNADT] mais également une solution automatisée et horodatée des heures supplémentaires et frais de déplacement, des applications métier, modules additionnels Géosieeen...).
- 123 900 € dans le matériel informatique et la téléphonie.
- 42 000 € pour une AMO sur la cybersécurité et le SDSI.
- 26 500 € pour l'Open data.

En matière d'achat de véhicules de type VL ou VU, il est prévu le remplacement de 7 véhicules. Ce chiffre peut être revu à la baisse avec la création d'un pool véhicule commun à tous pour optimiser les usages de certains véhicules.

L'outillage concerne les services déchets ménagers pour 16 200€ (balayeuse, godet balayeur, tondeuse...), le SCEEP pour 3 000€ et le service Electricité pour 12 000€ (divers capteurs).

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020 (hors RAR)	Prévisions 2021
Informatique & Téléphonie	82 981 €	226 737 €	276 238 €	319 340 €	479 700 €
Véhicule	30 519 €	30 420 €	0 €	154 000 €	157 000 €
Outillage	1 199 €	699 €	0 €	45 000 €	32 340 €
Aménagement & mobilier	40 334 €	146 763 €	36 303 €	64 000 €	12 000 €
Total	155 033 €	404 619 €	312 541 €	582 340 €	681 040 €

Les prévisions en investissement logistiques sont en hausse de 69 000 € par rapport aux crédits 2020.

3. LES MOYENS DE LA COMMUNICATION

Le service a continué d'assurer ses missions principales en 2020 : communiquer auprès des élus/partenaires du SIEEEN, communiquer sur les activités des services et assurer la communication à l'interne.

Une grande partie des actions de communication pour l'année 2020, a été ciblée en début d'année (avant Covid) sur le concours Ecoloustics, la préparation du renouvellement des instances du SIEEEN (création guide, bilan mandature, organisations des réunions, etc.) et le recensement des délégués, en sus des autres actions pour l'ensemble des services.

Pour l'année 2021, le service assurera ses missions principales, et axera une communication détaillée sur les actions du Syndicat auprès des nouveaux élus ; via notamment le nouvel Extranet et un guide en format dématérialisé pour les missions des nouveaux élus.

Une communication ciblée auprès des agents du SIEEEN sera engagée, afin de les initier à la nouvelle plateforme intranet début 2021.

Une campagne de communication assez importante pour les déchets ménagers, sera à mettre en place, avec l'extension de consigne de tri des emballages début 2022.

L'idée d'un festival sur le thème de « La transition énergétique » évoquée pour 2020 pourra être relancée en 2021.

Un stand commun pour les salons, pourrait être créé pour l'ensemble des syndicats d'énergie de Bourgogne Franche Comté notamment pour le prochain congrès FNCCR, prévu à Rennes en septembre 2021. Son montant est estimé à 30 000 euros pris en charge par les 8 SDE.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Communication	Dépenses	124 376 €	113 531 €	125 570 €	137 334 €	128 000 €
	Recettes	3 087 €	1 154 €	2 878 €	3 399 €	3 000 €

4. SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET RGPD

L'année 2020 a été marquée par la mise en place de la démarche prévention avec la réalisation de différentes actions de prévention des risques : la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnelles (DUERP), de la constitution d'un plan d'actions à mener pour améliorer la sécurité des agents, la réalisation des formations de secours à la personne et de lutte contre l'incendie, les audits sécurité sur les différents sites et la sensibilisation des agents aux risques liés à leurs activités.

Avec la crise du Covid 19, le SIEEEN a pris bon nombre de mesures de protection sanitaire de ses agents et des acteurs intervenant dans nos différents environnements professionnels (chantier réseaux et bâtiments...). Les dépenses associées s'élèvent à ce jour à 35 000€, budget qu'il est proposé de reconduire en 2021.

Le recrutement de la déléguée à la protection des données à caractère personnel en fin d'année 2018 a permis de réaliser sur les années 2019 et 2020 une première phase de sensibilisation des agents aux principes de protection des données à caractère personnel et la constitution du registre de traitements des données et le plan d'actions. Certaines actions ont aussi été réalisées en cours d'année 2020.

		Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
SECURITE & RGPD	<i>Dépenses</i>	75 281 €	99 790 €	107 000 €
	<i>Fonctionnement</i>	54 000 €	54 000 €	37 800 €
	<i>Vérifications obligatoires</i>	5 776 €	7 100 €	8 600 €
	<i>Formations obligatoires</i>	6 240 €	2 750 €	500 €
	<i>Autres formations</i>	5 180 €	100 €	3 200 €
	<i>Sensibilisation</i>	0 €	840 €	0 €
	<i>Matériels et EPI</i>	200 €	0 €	12 300 €
	<i>Travaux</i>	2 007 €	0 €	3 600 €
	<i>COVID</i>	0 €	35 000 €	35 000 €
	<i>RGPD</i>	1 878 €	0 €	6 000 €

Après la réalisation d'une étude fin 2019 sur les besoins des collectivités nivernaises pour l'application du RGPD au sein de leur structure, le SIEEEN a créé une prestation mutualisée de délégué à la protection des données (DPO) en mars 2020.

Les actions qui s'en sont suivies ont été consacrées à la modélisation administrative et comptable de cette nouvelle prestation, à la création de supports pédagogiques et d'audits pour le DPO.

Les premières conventions ont été signées et plusieurs présentations sont en cours auprès de plusieurs collectivités ayant manifesté leur intérêt pour cette prestation de DPO mutualisé. Une campagne d'information sera lancée en 2021.

		Prévisions 2021
Prestations DPO	Dépenses	50 000 €
	Recettes	50 000 €

5. FISCALITÉ INDIRECTE

Pour équilibrer en dépenses et en recettes le domaine des énergies (réseaux d'électricité et d'éclairage public, conseils en énergie partagée, maîtrise de la demande d'énergie, soutien à l'efficacité énergétique), le SIEEEN dispose de :

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : Elle est établie sur le montant de la consommation (nombre de KW/h consommés et étendue aux consommations d'éclairage public et aux professionnels.
En 2019, la consommation brute est en légère baisse (-0,1 %) pour s'établir à 474 TWh. Les principaux facteurs conjoncturels ou structurels de baisse observés ces dernières années sont l'évolution de la croissance économique industriels moins soutenue, des températures globalement plus douces en début d'année, la tertiairisation des activités économiques malgré la création de data centers et les effets de la maîtrise de la consommation (lampes à Leds, bâtiments moins énergivores, remplacement de la convection électrique en chauffage biomasse).
Dans ce contexte et considérant en outre le contexte difficile, il est proposé de conserver le même objectif qu'en 2020 à hauteur de 4 300 000 €.
- Sur une base escomptée d'un niveau de travaux réalisés en éclairage public en 2019 (la base de calcul étant les dépenses éligibles N-1), la recette du FCTVA devrait s'établir à 575 000 €. Cette recette est en baisse car le niveau d'investissement en éclairage public est en retrait significatif par rapport aux années précédentes.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
TCCFE	4 394 069 €	4 562 500 €	4 203 116 €	4 300 000 €	4 300 000 €
FCTVA	585 753 €	797 942 €	865 464 €	657 000 €	575 000 €

6. DETTE

- Le recours à l'emprunt

L'encours de la dette au 01/01/2020 était, tous budgets consolidés, de 7 248 482 € contre 7 849 181 € au 01/01/2019.

En 2020, le SIEEEN va mobiliser 2 100 000 € de prêt pour soutenir ses programmes dans le domaine de l'éclairage public, 1 400 000 € pour la réorganisation des stations de transfert des déchets ménagers et 2 000 000 € au titre des réseaux de chaleur.

Un besoin de financement par voie d'emprunt est rendu nécessaire pour équilibrer les budgets prévisionnels d'investissement 2021 qui sont adoptés avant l'adoption des comptes administratifs 2020 (N+1). Le budget primitif fera apparaître des emprunts dit d'équilibre en attendant la reprise du résultat de 2020 en juin 2021 et l'ajustement du besoin de financement. Celui-ci sera d'autant plus ajusté que nous pourrons escompter émarger au DSIL 2021 sur plusieurs programmes (éclairage public, installations déchets ménagers, dotations FACé...).

	Encours de la dette 01/01/20	Prêts réalisés en 2020	Prévisions emprunts 2021
Eclairage public	2 608 497 €	2 100 000 €	2 000 000 €
Déchets ménagers	772 223 €	1 400 000 €	2 400 000 €
Régie de chaleur	3 867 762 €	2 000 000 €	1 260 000 €
Total encours	7 248 482 €	5 500 000 €	5 660 000 €
Remboursement annuel du Capital de la dette (1)	624 492 €	659 492 €	881 299 €
Intérêts annuel de la dette (1)	90 300 €	95 308 €	125 479 €
Total charge de la dette	714 792 €	754 801 €	1 006 779 €

- o Dettes souscrites

Synthèse de la dette au 31/12/2020				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nbre lignes
12 088 990 €	1,023%	19 ans	13,3 ans	14

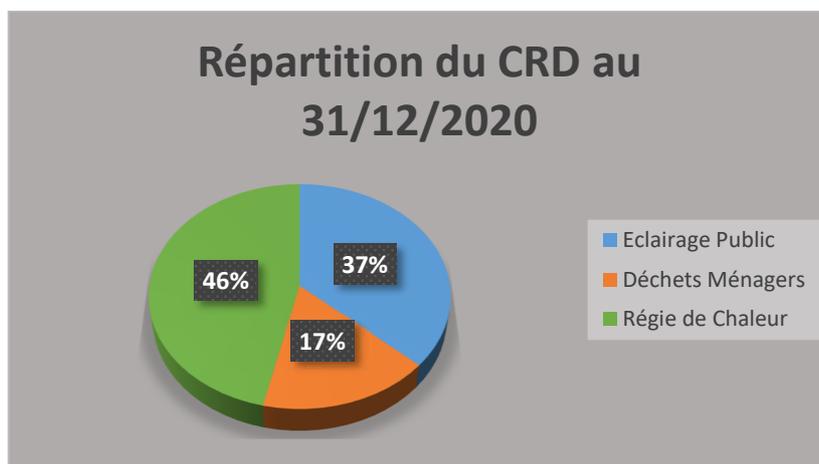


Tableau par structure au 31/12/2020		
Type	Encours	Taux moyen
Fixe	11 955 657 €	1,023%
Variable	133 333 €	0,100%
Ensemble des risques	12 088 990 €	19 ans

Tableau par prêteurs au 31/12/2020		
Prêteur	% CRD	CRD
Crédit Agricole	23%	2 771 667 €
La Banque Postale	46%	5 598 725 €
Caisse d'Epargne	31%	3 718 599 €

o Les participations en annuités

Les participations en annuité désormais inscrites en investissement (compte créances sur transfert) s'élèvent à 1 678 309 €. Les affectations en créances sont en moyenne de 300 000 € sur les quatre dernières années et la facturation des annuités aux collectivités est en moyenne de 271 000 € sur la même période. Ci-dessous l'évolution annuelle :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Affectation en créances	188 066 €	305 638 €	297 073 €	407 753 €	400 000 €
Facturation des annuités	226 802 €	252 272 €	294 143 €	311 000 €	320 000 €

Reste à percevoir au 31/12/2020	
Total	1 678 309 €
Durée vie résiduelle	6,3 ans

o Le besoin de trésorerie

Le SIEEEN, par un suivi constant des émissions des rôles de titres ajuste hebdomadairement ses besoins de trésorerie et s'attache à différer le plus possible le recours aux lignes de trésorerie afin d'en réduire les frais financiers. Devant les difficultés observées du versement des aides du FACé (+ 4/5 mois) et des différents financeurs dont l'ADEME, le SIEEEN mobilise deux lignes de trésorerie pour satisfaire à ses obligations réglementaires. Il se propose à minima de les reconduire en 2021 soit :

- 950 000 € pour le budget principal,
- 950 000 € pour la régie de chaleur.

La prise en charge de la facturation des dépenses d'énergie demande un suivi des recouvrements et un respect des délais de paiement par les collectivités de plus en plus exigeant de même que les participations des collectivités au transfert/traitement/tri des

déchets ménagers. La procédure de relance automatisé via Hélios de la DGFIP facilite ce recouvrement hormis quelques collectivités... Le service comptable a repris à son compte les relances individualisées lorsqu'il est constaté un retard supérieur à 6 mois en concertation avec la DGFIP. Ceci a permis de ramener de manière glissante à seulement 150 000€ les titres non recouverts.

7. LES PRODUITS D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Le montant de revente du cuivre déposé lors des travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public, devrait être sensiblement le même en 2021.

Le montant à refacturer à la SEM devrait être de l'ordre de 40 000€. Ce montant est conforme à la convention signée en 2019 et inclus en grande partie les frais de personnel des agents du syndicat mis à disposition partielle (management, ingénierie, communication, commande publique).

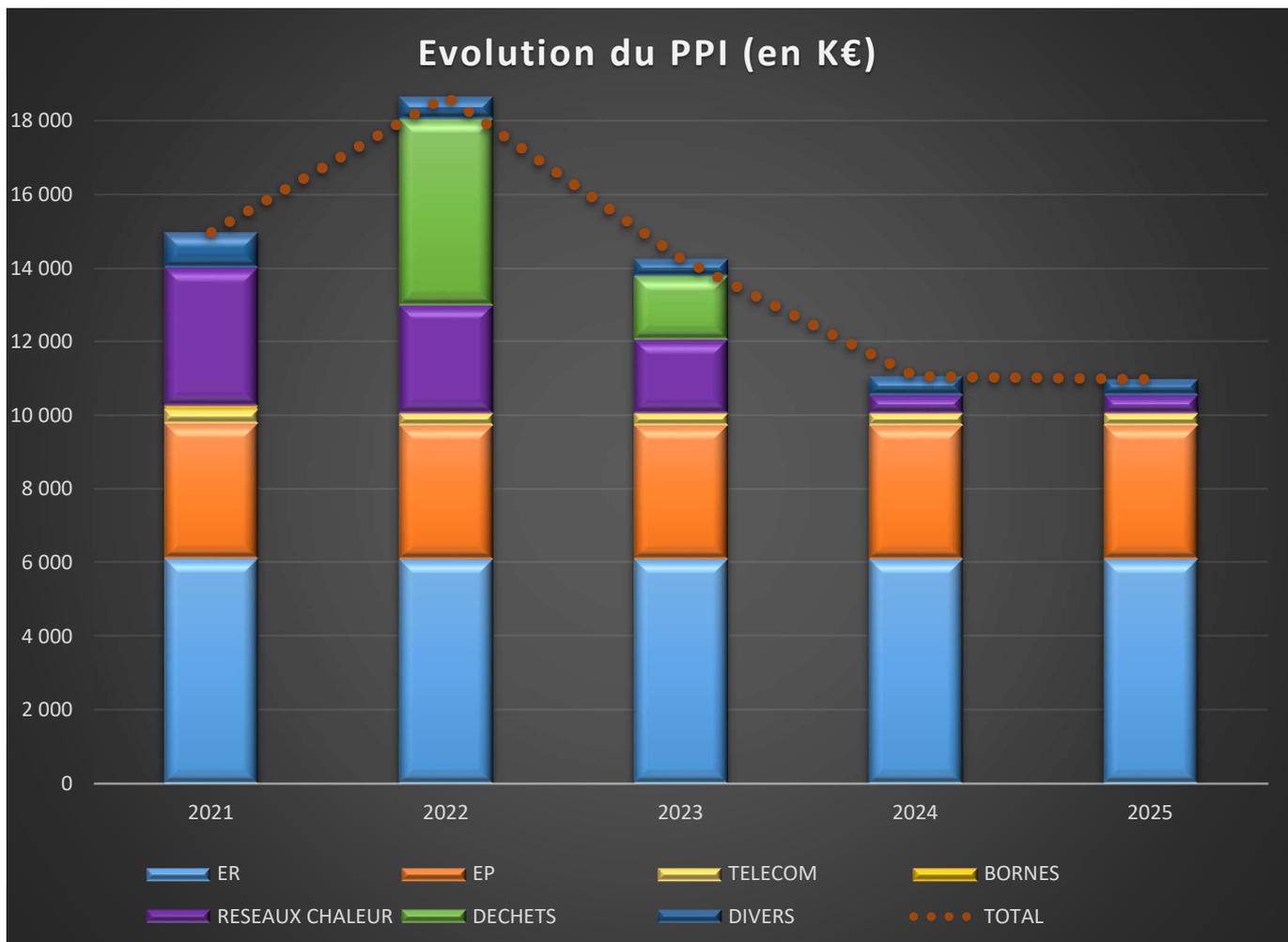
Nous prévoyons un niveau d'études en régie stable pour 2021 qui est déterminé par notre volume de travaux réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public.

Nature de la prestation	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021
Produit des services	94 005 €	50 907 €	79 820 €	72 788 €	72 788 €
<i>Reprise conducteurs (BPE)</i>	<i>37 719 €</i>	<i>24 621 €</i>	<i>37 032 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Prestation SEM (BPE)</i>	<i>42 000 €</i>	<i>12 000 €</i>	<i>42 788 €</i>	<i>42 788 €</i>	<i>42 788 €</i>
<i>Prestation SEM (BPS)</i>	<i>14 286 €</i>	<i>14 286 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Etudes et travaux en régie	597 512 €	624 115 €	648 879 €	642 000 €	654 900 €
Total	691 517 €	675 022 €	728 699 €	714 788 €	727 688 €

8. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années, nous élaborons pour l'ensemble des budgets un plan pluriannuel d'investissement dont le détail par secteur d'activités est présenté ci-après et que nous actualisons annuellement sur une période glissante de cinq ans.

En K€	2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépense	Recette								
I. ELECTRIFICATION RURALE										
Renforcement des réseaux	1 812	935	1 810	930	1 810	930	1 810	930	1 810	930
Sécurisation des réseaux	1 885	1 183	1 880	1 180	1 880	1 180	1 880	1 180	1 880	1 180
Extension des réseaux	863	860	860	860	860	860	860	860	860	860
Renouvellement HTA	112	20	110	20	110	20	110	20	110	20
Dissimulation des réseaux	1 423	593	1 420	590	1 420	590	1 420	590	1 420	590
SOUS TOTAL ER	6 094	3 591	6 080	3 580						
II. ECLAIRAGE PUBLIC										
Eclairage Public	768	359	750	350	750	350	750	350	750	350
Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'Eclairage Public	2 918	1 313	2 900	1 300	2 900	1 300	2 900	1 300	2 900	1 300
SOUS TOTAL EP	3 686	1 672	3 650	1 650						
III. TELECOMMUNICATION										
Génie civil Télécom	360	360	300	300	300	300	300	300	300	300
FTTH	17	0	20	0	20	0	20	0	20	0
SOUS TOTAL TELECOM	377	360	320	300	320	300	320	300	320	300
IV. BORNES DE RECHARGE										
Bornes de recharge	97	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL BORNES	97	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. RESEAUX DE CHALEUR										
Réseaux de chaleur	3 769	2 509	2 950	1 918	2 000	1 300	500	325	500	325
SOUS TOTAL RESEAUX	3 769	2 509	2 950	1 918	2 000	1 300	500	325	500	325
VI. DECHETS MENAGERS										
Quai de transfert	0	0	1 750	583	0	0	0	0	0	0
Plateforme de compostage	0	0	420	126	0	0	0	0	0	0
Centre de Rouy	0	0	2 784	1 392	0	0	0	0	0	0
Régie de Transport	0	0	103	0	0	0	0	0	0	0
Méthaniseur	0	0	0	0	1 750	438	0	0	0	0
SOUS TOTAL DECHETS	0	0	5 057	2 101	1 750	438	0	0	0	0
VII. INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES										
Informatique & Téléphonie	393	0	255	0	95	0	142	0	62	0
Pack Services	300	150	300	200	300	250	300	300	300	300
Véhicule	117	0	50	0	50	0	50	0	50	0
Outillage	16	0	10	0	10	0	10	0	10	0
Aménagement & mobilier	12	0	10	0	10	0	10	0	10	0
SOUS TOTAL LOGISTIQUES	838	150	625	200	465	250	512	300	432	300
TOTAL GENERAL	14 862	8 282	18 682	9 749	14 265	7 518	11 062	6 155	10 982	6 155



Le financement global de ce plan d'investissement s'appuie sur les programmes de subventions allouées à l'électrification rurale (FACé), aux réseaux de chaleur dont le COT-ENR signé pour 3 ans, les fonds européens. Nous avons volontairement écarté les financements DSIL et FNADT auxquels nous émargeons pour la première fois dans le cadre du plan de relance et du CTE dans l'attente de voir si notre éligibilité à ces dotations se pérennise.

Nous avons également pris pour hypothèse une mobilisation de 75 % de notre capacité d'autofinancement (correspondant à la TCCFE pour le budget énergie) sans mobilisation du résultat global de clôture.

Et nous prévoyons de mobiliser la part de financement par emprunt de manière variable soit environ 22% pour les réseaux ER/EP, 100 % pour l'activité déchets ménagers, 35% pour les réseaux de chaleur et 100% par les produits du service pour le Pack Services. Les autres moyens logistiques sont financés sur fonds propres à 100%.

C - LES ACTIVITES CONNEXES ET AUTRES ENGAGEMENTS

Au-delà des activités propres au syndicat et intégrant ses actifs, celui-ci est engagé aux côtés de plusieurs entités par des engagements contractuels et/ou financiers qu'il convient de porter à connaissance via la présentation du ROB et ce en sus des rapports annuels d'activités.

Cette activité est traduite par le montant des investissements, d'exploitation ou du chiffre d'affaire.

On distinguera également les missions qui génèrent des marchés de travaux ou de prestations réalisés au bénéfice des collectivités locales et du syndicat et qui pour ce dernier ne rentre pas à ce stade dans son bilan.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
DSP gaz/raccordement méthanisation	0 €	0 €	0 €	500 000€
Maîtrise d'ouvrage bâtiments	4 860 000 €	1 493 000 €	2 425 000 €	2 500 000 €
ALEN	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000€
NIEVRE ENERGIES (chiffre d'affaires)	86 837 €	110 387 €	120 000 €	500 000 €
SPL Berry Nivernais	0 €	0 €	0 €	

Depuis le 1^{er} juin 2018, les activités de développement des énergies renouvelables sont gérées par Nièvre Energies qui a acquis les actifs (centrales photovoltaïques) du SIEEEN et les exploite. En 2020, elle a réalisé l'installation d'ombrières sur les parkings du circuit Nevers Magny Cours pour une puissance de 4.77MW. De nombreux projets sont en phase d'études et d'attente de réponses à plusieurs appels à manifestation d'intérêt auxquels elle a répondu dans le domaine du photovoltaïque en propre ou co développement. La perspective de développer 10 à 20 MW de photovoltaïque est fléchée pour 2021.

La SPL Berry Nivernais, constituée fin 2019, a élaboré et lancé en 2020 son marché sur performance pour la création d'un centre de tri dont le coût avait été estimé entre 13 et 15 M€. Il devrait en phase de réalisation en 2021.

CONCLUSIONS

Nous portons des actions volontaristes en matière de sécurisation et fiabilisation des réseaux d'énergie, d'économie en matière d'éclairage public et d'efficacité énergétique des bâtiments.

Par ailleurs nos investissements dans le secteur de la biomasse avec la régie de chaleur, la réorganisation à court et moyen terme de nos installations de traitement des déchets ménagers sont représentatifs de notre capacité à soutenir la transition énergétique et écologique de nos territoires.

Nous participerons activement au plan de relance en particulier en nous appuyant sur les principes portés par notre fédération (FNCCR) qui plaide pour une action de proximité portée par les collectivités locales et leurs groupements en partenariat étroit avec les acteurs économiques pour créer les conditions de la reprise économique dans les secteurs qui sont les nôtres à savoir : les travaux et bâtiments publics, l'économie circulaire et les productions en circuits courts (plaquettes forestières), la numérisation inclusive de nos services publics locaux.

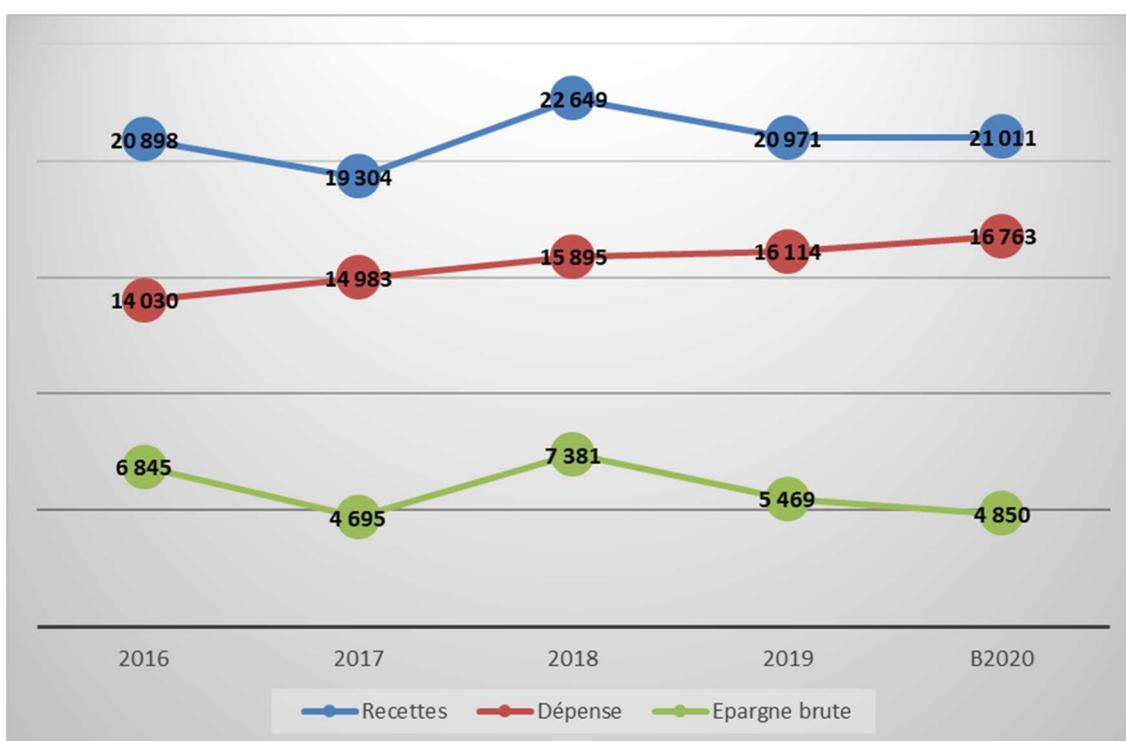
Il en est de même de nos investissements dans les bornes de recharge électrique qui préfigurent de nouvelles mobilités et dans le soutien à d'autres filières comme l'hydrogène.

Nous nous efforçons, ainsi, au maximum de nos capacités d'autofinancement avec une épargne nette de plus de 4 millions d'euros en 2020 (voir tableau ci-dessous) à soutenir nos entreprises de travaux, de bâtiments publics et prestataires de service majoritairement installés sur notre territoire.

Cependant si la période de contraction financière de nos collectivités mandantes devait à nouveau être constatée du fait de la crise sanitaire qui engendre une perte de recette fiscale et de produits des services, nos capacités à investir en seraient d'autant affectées. Alors que nous retrouvons un niveau d'épargne à la hausse dans les collectivités.

Par ailleurs, certaines de nos dotations ne nous autorisent pas à bâtir de meilleures prévisions dans l'état des éléments dont nous disposons et nous appellent à bâtir un budget soutenu sur certains programmes et raisonnable par ailleurs.

Chapitre	(K€)	2016	2017	2018	2019	2020
013	Atténuation de charges (c/013)	175	221	174	248	156
70	Prestations de services (c/70)	3 339	3 344	4 037	4 228	3 918
73	Impôts et taxes (c/73)	4 259	4 394	4 562	4 203	4 300
74	Dotations et participations (c/74)	11 816	9 527	12 334	9 942	10 947
75	Autres produits (c/75)	1 309	1 818	1 542	2 350	1 690
	Recette de gestion (A)	20 898	19 304	22 649	20 971	21 011
011	Charges à caractère général (c/011)	6 458	7 112	7 518	7 025	7 954
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel (c/012)	5 028	5 246	5 600	5 710	6 177
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	2 544	2 625	2 777	3 379	2 631
	Charges de gestion (B)	14 030	14 983	15 895	16 114	16 763
	EPARGNE DE GESTION (A-B)	6 868	4 321	6 755	4 857	4 248
76	Produits financiers (+)	1	0	0	0	0
66	Charges financières (-)	94	92	171	115	126
77	Produits exceptionnels (+)	296	95	186	227	106
67	Charges exceptionnelles (-)	727	227	13	149	20
722	Travaux en régie (+)	501	598	624	649	642
	EPARGNE BRUTE	6 845	4 695	7 381	5 469	4 850
	Remboursement d'emprunt (-)	395	395	411	601	659
	EPARGNE NETTE	6 450	4 300	6 969	4 868	4 191



Comme l'a constaté la Chambre régionale des comptes lors de l'examen de nos comptes, la situation financière du syndicat est saine. Ainsi le recours modéré à l'endettement au cours des années précédentes, nous a permis de ne pas obérer notre capacité à recourir à l'emprunt pour soutenir les besoins qui se feraient jour.

Cette mesure nous offre les moyens de répondre favorablement aux demandes nouvelles des collectivités (mobilité, rénovation énergétique, ingénierie...).

Le recours à l'emprunt est parfois la seule source de financement pour soutenir nos investissements à l'exemple du secteur des déchets ménagers et partiellement pour les réseaux de chaleur.

Notre épargne nette est en moyenne de cinq millions d'euros par an sur les quatre derniers exercices. Rapportée aux dépenses d'investissements sur la même période, elle représente un taux de prise en charge de 38 % en moyenne de nos investissements.

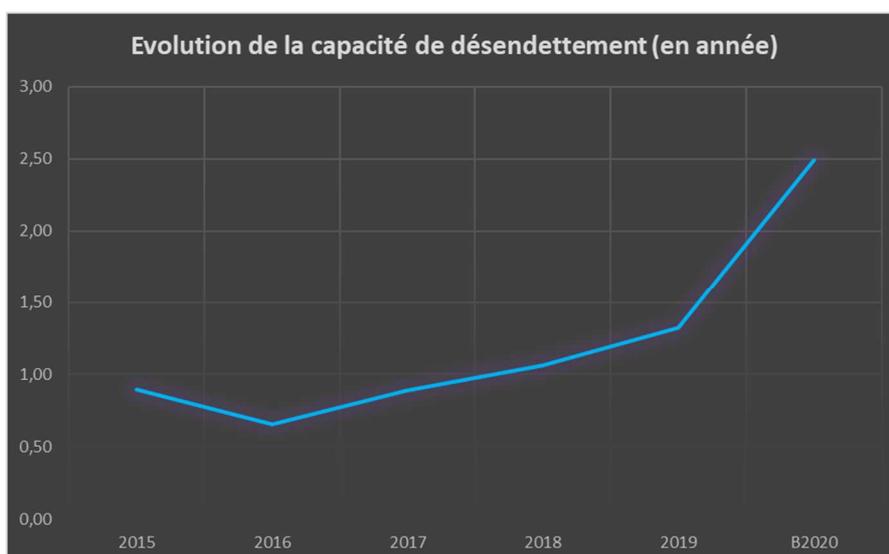
(K€)	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles d'investissement (D) (hors emprunt)	13 674	12 123	10 639	15 285	19 762
Dépenses réelles d'investissement (E) (hors remboursement du capital de la dette)	14 618	13 660	16 923	13 866	30 877
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	5 900	3 158	1 096	6 888	-6 265
<i>Emprunts nouveaux</i>	<i>0</i>	<i>800</i>	<i>4 075</i>	<i>2 000</i>	<i>3 500</i>

Capital restant dû au 31/12	4 469	4 186	7 849	7 248	12 089
*Capacité de désendettement (en année)	0,65	0,89	1,06	1,33	2,49

*calculé sur l'épargne brute

Ratios :

<i>Epargne de gestion / recettes de fonctionnement</i>	32,9%	22,4%	29,8%	23,2%	20,2%
<i>Epargne brute / recettes de fonctionnement</i>	32,8%	24,3%	32,6%	26,1%	23,1%
<i>Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement</i>	21,4%	21,7%	34,7%	34,6%	57,5%
<i>Annuités / recettes de fonctionnement</i>	1,9%	2,0%	1,8%	2,9%	3,1%



Notre capacité de désendettement (2,5%) reste plus que raisonnable, malgré une hausse sur les années 2019 et 2020 dûe aux nouveaux emprunts souscrits pour 5 500 000 €.

Il nous faut également consacrer des moyens d'interventions spécifiques pour soutenir le plan d'actions issues de notre stratégie énergétique à l'exemple de la planification énergétique, des programmes d'actions que nous portons au sein des PCAET et des territoires Tepos et des missions des conseillers en énergie partagée.

Ces capacités à agir nous permettent de saisir toutes les opportunités pour candidater à des appels à projets nationaux comme le Contrat de Transition Ecologique, l'Ecosystème de mobilité hydrogène de l'Ademe, ACTEE 2 (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) organisé par la FNCCR et après que nous soyons lauréat du premier appel à projet et que nous ayons mobilisé plus d'un million d'euros au niveau du territoire énergie Bourgogne Franche Comté, mais également organisés au niveau régional à l'exemple du COT-ENR. Pour se faire, il nous faut donc pouvoir consolider nos expertises métiers dans les secteurs émergents et en particulier dans le secteur de l'ingénierie technique et financière.

Cette présentation sera ajustée, complétée et enrichie de vos remarques, observations et suggestions pour être ensuite traduite en prévisions budgétaires.

Elle met en exergue la sensibilité de nos politiques :

- au contexte national et en particulier avec le plan de relance et sa traduction dans le projet de LF 2021 dans lesquels nos actions vont devoir s'inscrire,
- à la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la Transition Energétique Pour une Croissance Verte et à la loi Energie Climat,
- aux décisions des institutions territoriales et en particulier de la région chef de file de la transition énergétique qui, via le SRADDET fixe les objectifs de moyen long termes en lien avec les thématiques de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre ce changement climatique, de prévention et gestion de déchets et d'habitat et du schéma de cohérence régional pour l'aménagement numérique (SCORAN) pour les activités numériques,
- à un environnement financier et fiscal qui ne laisse que peu de marge de manœuvre à nos collectivités adhérentes qui peuvent être amené à prioriser certaines politiques (services à la population, attractivité du territoire...). Cet aspect est notable dans le ralentissement de leur investissement en matière de développement et d'amélioration des réseaux d'éclairage public et de rénovation du patrimoine public.

LES PREVISIONS DU ROB 2021 VISENT A :

- Limiter les effets d'une éventuelle stagnation voire même une diminution de nos financements, par une mobilisation de nos crédits sur l'investissement et singulièrement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui est une recette de fonctionnement non affectée.
Le SIEEEN s'engage chaque année à la réinvestir, en totalité, au profit des 309 communes de la Nièvre sur les réseaux de distribution d'électricité et les installations d'éclairage public respectant ainsi une affectation de fait de cette recette issue des consommations d'énergie. Notre épargne nette, après remboursement de la dette, nous permet de dégager un autofinancement annuel moyen de près de 5 millions d'euros soit un montant supérieur au produit de la TCFE.
- Poursuivre et intensifier avec nos collectivités adhérentes la collecte et la valorisation des bio-déchets qui doit contribuer à une stabilisation des dépenses. Si l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent, et poursuivent le développement du plan de prévention, la recherche de nouveaux débouchés et la mise à disposition des équipements ou des produits pour d'autres usages (plaquettes forestières, méthanisation).

- Etre un acteur référent dans l'économie circulaire par le tri, le recyclage, le réemploi et l'innovation en participant à la réduction des emballages,
- Mesurer l'impact direct ou induit du développement durable dans la production de nos services aux usagers et citoyens nivernais et œuvrer à massifier nos achats, afin de générer des économies, à l'instar du groupement régional pour la fourniture d'énergie, du groupement pour l'isolation des combles et à être éco exemplaire dans nos pratiques quotidiennes,
- Renforcer encore la synergie de nos différentes compétences pour s'attacher à apporter une réponse globale. Nous recherchons en permanence à mutualiser nos moyens entre nos collectivités adhérentes (conseiller en énergie partagée, ambassadrice de l'énergie, chargés de missions mobilité, urbanisme, planification énergétique,...),
- Poursuivre nos engagements issus de la loi TECV puis aujourd'hui de la loi Energie Climat qui se traduisent dans le programme d'actions de la stratégie énergétique de notre territoire départemental en le préparant à vivre sa transition énergétique à travers l'animation du dispositif « Territoire à énergie positive » et planification territoriale.
- Accentuer nos interventions en matière d'efficacité énergétique sur les bâtiments (AEG, DPE, CEP, appel à projet, qualité de l'air et mobilité décarbonée...), soutenir les actions des anciens Espace Info Energies regroupés désormais au sein de l'ALEC 58 et devenu Service d'accompagnement à la rénovation énergétique en matière de politique de l'habitat auprès des particuliers.
- Aider durablement les plus démunis dans le cadre de la précarité énergétique en prenant toute notre part à la définition d'un programme préventif dans cette période où les effets de la crise sanitaire accentuent encore les effets de la crise économique et sociale.
- Participer activement au retour à l'emploi des personnes écartées du marché de l'emploi par l'insertion de clauses sociales dans nos marchés et de concourir aux dispositifs d'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail en simplifiant les conditions d'éligibilité,
- Devenir un opérateur de services numériques au profit de nos collectivités, les accompagner dans la mise en œuvre de leur système d'information territoriale et du guichet unique pour les travaux à proximité des réseaux et permettre aux petites et moyennes collectivités d'avoir une meilleure connaissance de leur domaine public via le SIG et demain le PCRS départemental. Bâtir un nouveau schéma directeur des services informatiques en y intégrant un volet pour l'inclusion numérique afin que les services ainsi proposés bénéficient à tous sans exception.

Dans cette période où l'on tente de redéfinir nos modèles économiques via la transition énergétique, via l'économie circulaire et fonctionnelle, la numérisation des actes de la vie civile et sociale, le SIEEEN doit, préparer et accompagner ses adhérents en se montrant plus que jamais solidaire de ses collectivités (département, communes et intercommunalités), de ses partenaires professionnels et de l'ensemble des nivernais en leur réservant un maximum de moyens à la fois humains, techniques et financiers afin de faciliter leur vie au quotidien.

Il vous appartient d'examiner et de débattre de ces orientations budgétaires pour 2021 qui devraient être ensuite traduites dans les différents budgets du SIEEEN à hauteur environ de 40 millions d'euros.

La version finalisée est celle qui est enregistrée en comptabilité "ROB 2021 V2" auquel il faudra joindre les deux annexes : la programmation pluri annuelle de l'énergie et la stratégie énergétique.
